



# JOURNAL DE LA HAYE.

**PRIX DE L'ABONNEMENT.**  
 La Haye. Provinces.  
 pour un an . . . 26 fl. 30 fl.  
 six mois . . . 14 » 16 »  
 trois mois . . . 7 » 8 »

**PRIX DES INSERTIONS.**  
 Les 5 premières lignes 1 fl. 50 timbré  
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

**BUREAU DE LA RÉDACTION,**  
 à La Haye, L'Age Industriël,  
 derrière le Prinsengracht, No. 11.  
 BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES  
 ANNONCES,  
 Chez M. Van Weelden, Nieuwe  
 Spui, à La Haye.  
 Les lettres et paquets doivent  
 être envoyés à la direction.

LA HAYE, 25 Avril.

Déjà, depuis quelques années, dans les pays où la grande pêche n'est pas soumise comme dans la Néerlande à des lois spéciales sur la matière, on a essayé avec plus ou moins de succès de devancer l'époque de la pêche du hareng; suivant la législation néerlandaise, elle ne pouvait commencer que dans la soirée du 24 juin de chaque année.

Cette disposition de la loi était fondée sur l'expérience acquise depuis longtemps que c'était seulement à cette époque que le hareng, qui arrive par troupes, se trouvait annuellement et d'excellente qualité, dans les parages propres à la pêche; et que si le hareng avait apparu plus tôt, les pêcheurs néerlandais n'en avaient éprouvé aucun préjudice, tant que ceux des autres pays s'étaient moins adonnés à la pêche du hareng et n'avaient point essayé de faire accepter les produits de leur pêche pour ceux de la pêche néerlandaise. Mais aujourd'hui cet état de choses a changé: les marins étrangers ont avancé l'époque où ils jetaient leurs filets; leur pêche a été abondante et on les a vus transporter et vendre en Allemagne les produits de leur pêche, bien avant que le hareng apporté par nos marins arrive dans nos ports.

L'année dernière, suivant le témoignage de nos marins, le hareng s'est trouvé en abondance et d'excellente qualité sur les côtes de l'Ecosse, quatorze jours avant l'époque fixée pour cette pêche; et nos pêcheurs, arrêtés par les réglemens de notre législation sur la matière, ont vu les pêcheurs étrangers obtenir une abondante pêche de hareng qu'ils auraient tout aussi bien pu recueillir et cueillir sans porter le moindre préjudice à l'industrie nationale.

Les choses que nos armateurs ont dites sur ce point, et que la vente du hareng a supportée par les pêcheurs des autres pays, n'a plus obtenu à l'étranger les mêmes résultats qu'autrefois.

Le désir de commencer la pêche du hareng à une époque plus rapprochée, et qu'une modification fût provisoirement apportée à l'article 26 de la loi du 12 mars 1818 sur la grande pêche.

Pour remédier à un pareil état de choses, et pénétré de la nécessité d'employer tous les moyens possibles pour protéger cette branche si importante de l'industrie nationale, le gouvernement vient, ainsi que nous l'annoncions hier, de proposer aux États-Généraux un projet de loi qui provisoirement, à titre d'essai, pour les années 1846 et 1847, avancent de quatorze jours la pêche du hareng, autoriserait nos pêcheurs à jeter leurs filets en pleine mer dans la soirée du dix juin, au lieu du vingt-quatre juin.

Le *Staats-Courant* de ce jour publie un rapport adressé au Roi par le ministre des finances sur l'état de la dette publique, telle qu'elle se trouvait, respectivement, au 1<sup>er</sup> janvier 1844 et au 1<sup>er</sup> janvier 1845. Les faits connus dans un prochain numéro de ce journal.

Nous avons annoncé que le gouvernement vient de présenter aux États-Généraux un projet de loi relatif aux travaux du canal dit *Dedensvaart*. Pour bien comprendre la portée de ce projet de loi, il faut se rappeler que l'administration provinciale de l'Overyssel a vendu publiquement et aux enchères, le 8 septembre 1845, le canal du *Dedensvaart* à une compagnie particulière. Cette vente a eu lieu sous la condition expresse que la province ou l'Etat ferait exécuter, sans nouvelle charge pour les acqué-

reurs, les travaux nécessaires à l'achèvement du canal, pour lequel il avait été contracté dans le temps un emprunt de fl. 1,500,000, dont il était responsable une somme de fl. 171,269.13. Par suite de ces circonstances, le gouvernement propose d'autoriser la construction, sous la surveillance de l'état, de divers travaux mentionnés dans le budget annexé au projet de loi, et de payer aux frais de construction la susdite somme de fl. 171,269.13 avec la stipulation que l'excédant éventuel de ces fonds sera remis aux directeurs de l'emprunt qui a été établi sur le *Dedensvaart*.

Le *Journal des Débats* a reçu de la communication d'une Note qui a dû être remise par M. de Bouteneff, ministre de Russie, au gouvernement pontifical et aux représentants des cours étrangères, et qui est relative à l'affaire de l'abbesse des basiliennes polonaises, dont le récit a fait tant de bruit en Europe.

Le gouvernement russe aurait déclaré qu'il avait fait faire une enquête minutieuse et sévère sur les faits qui avaient été allégués; et c'est à la suite de cette enquête qu'il a rédigé cette Note qui renferme la contradiction la plus formelle et la plus explicite des récits de l'abbesse basilienne. Ces récits sont considérés par le gouvernement russe comme étant de faibles dont l'invention se liait aux projets insurrectionnels qui ont éclaté dans plusieurs provinces de la Russie Polonoise.

Nous avons constamment mis sous les yeux du public toutes les pièces qui pouvaient jeter quelque jour sur cette affaire. C'est un devoir de justice et d'impartialité que nous devons continuer à remplir.

Voici la note:  
**Renseignements additionnels pour compléter la Notice précédente sur la soi-disant abbesse de Miecislawska.**

« Addition 1<sup>re</sup>. A son arrivée à Paris, la femme Miecislawska a commencé par intituler abbesse de *Kowno*, et de l'abbaye d'*Uniers* a fait observer à cette occasion que les religieuses basiliennes sont établies depuis un temps immémorial près du village de *Kowno*. Par la suite, les inventeurs de cette fable ont appris qu'il n'existe de couvent de basiliennes ni dans la ville de *Kowno* ni dans la province de ce nom. C'est alors qu'on lui a fait prendre le titre d'abbesse du couvent de *Minsk*, qui existe tout aussi peu aujourd'hui.

« Pour plus de précision, nous ferons remarquer que, jusqu'à l'année 1834, il y a eu un couvent de religieuses basiliennes à *Minsk*; mais que, dans cette année, ce couvent a été transformé en hôpital. En échange, le ci-devant couvent des carmélites, à *Madgioly*, bourg situé dans le même gouvernement, district de *Villelka*, a été mis à leur disposition, et elles y ont été transférées avec augmentation de revenus et autres avantages, outre autres un secours annuel de 1,500 roubles argent, dont la suppression de ce couvent, *Lewchetzka*, n'a cessé de jour depuis lors. Tout cela est passé cinq ans avant la réunion des Grecs-unis à l'église dominicaine.

« Addition 2<sup>e</sup>. Il a été itérativement constaté que les religieuses basiliennes qui dans le temps avaient témoigné le désir d'aller vivre auprès de leurs parents de religion romaine, ont été, à cet égard, tranquillement et qu'aucune d'entre elles n'a disparu.

- « Addition 3<sup>e</sup>. Voici l'énumération des couvents de religieuses basiliennes avec les noms des supérieures, au moment de la réunion:
- 1<sup>o</sup> A Wilna, la supérieure *Wichirska*.
  - 2<sup>o</sup> A Grodno, la supérieure *Bolkowna*.
  - 3<sup>o</sup> A Witebsk, la supérieure *Kasimirska*.
  - 4<sup>o</sup> A Polozk, la supérieure *Kouléchanka*.
  - 5<sup>o</sup> A Pinsk, la supérieure *Koréwianka*.
  - 6<sup>o</sup> A Madgioly, la supérieure *Lewchetzka*.
- (C'est la même qui a été supérieure du couvent de *Minsk*, lequel couvent a été transféré en 1834 à *Madgioly*, ainsi que cela a été indiqué plus haut.)
- 7<sup>o</sup> A Orka, la supérieure *Schtchépanowska*.
  - 8<sup>o</sup> A Polonoce, la supérieure *Tchernihowska*.
  - 9<sup>o</sup> A Woliany, la supérieure *Pechkowska*.

« De ces neuf couvents de religieuses basiliennes, un seul a été supprimé depuis la réunion, et nommé celui de *Wilna*, où il n'y avait plus que quatre religieuses, dont deux sont entrées dans le couvent de *Woliany*, et les deux autres dans celui de *Polonoce*.

« La direction intérieure des couvents de religieuses a été conservée aux mêmes supérieures et maintenue exactement sur le même pied qu'avant la réunion. Aucun changement n'a été apporté à l'ancienne administration.

« Dans l'interrogatoire apocryphe publié par l'*Univers* et le *Journal des Débats*, la femme Miecislawska mentionne la coopération du gouverneur civil de *Minsk*, *Usrakoff*, aux mesures de violence dont les sœurs basiliennes auraient été l'objet.

« Il n'y a pas eu à *Minsk* de gouverneur du nom d'*Usrakoff*. On l'a confondu avec celui du conseiller d'état actuel, *Souhokoff*, qui a été gouverneur de *Minsk* depuis l'année 1838, époque à laquelle il n'y avait pas eu ces prétendues persécutions. Or, M. *Souhokoff* déclare de la manière la plus positive que, durant toute sa gestion, il n'est parvenu à sa connaissance aucun incident de nature à expliquer la source où l'odieuse narration de la femme Miecislawska aurait pu être puisée. Jamais aucune réclamation de la part des religieuses basiliennes ne lui a été adressée; jamais il n'a entendu parler de plaintes du genre de celles dont il s'agit; jamais, dans ses fréquentes conversations avec le clergé des deux rites, ni dans ses tournées d'inspection, qui plus d'une fois l'ont conduit dans les couvents, il n'a recueilli le moindre indice qui aurait pu faire supposer aucune vexation.

« Dans le même interrogatoire, la femme Miecislawska termine son récit par l'éloge de la mère générale de l'ordre des basiliennes, la princesse *Euphrosine Giedymin*, descendante des grands-ducs de Lithuanie, « âgée de plus de quatre-vingts ans, dit-elle. Lorsque la persécution commença à sévir, elle soutint et anima ses sœurs par son exemple. Envoyée en Sibirie, elle succomba pendant la route, etc. »

« En premier lieu, nous ferons observer que les religieuses basiliennes n'ont jamais eu de mère générale de leur ordre en Russie. En second lieu, il est de fait que la princesse *Euphrosine Giedymin*, qu'on révéla en 1838, est morte à Rome le 12 novembre 1839, il y a plus de six cents ans. Nous avons consulté sa généalogie, et que les meilleurs historiens qui parlent d'elle, supposent par sa mort, son décès, et son principal héritier par son mariage, et nous sommes convaincus que ce n'est pas elle qui a été la source de ces assertions de la femme Miecislawska. (Paris, le 25 mars 1846.)

Encore aujourd'hui, les journaux de Londres sont pleins de réflexions sur la tentative d'assassinat sur le roi des Français. En général, ces réflexions sont frappantes de bon sens. Ce qui empêche la plupart de ces journaux de croire à un attentat politique, c'est que, disent-ils, aujourd'hui, avec les progrès qui se sont accomplis dans la société française, avec la solidité qu'ont acquise les institutions en durant, un pareil attentat, lors même qu'il réussirait, ne profiterait à aucun parti.

« La France, dit en particulier le *Morning-Chronicle*, la France, tout en attachant le plus grand prix à la conservation des jours du roi, et aux services que sa haute intelligence ne cesse de lui rendre, est désormais en mesure de faire face à tout événement qui lui enlèverait l'homme trépassé sur la tête duquel est posée la couronne. L'avenir de la dynastie n'est plus borné à la vie de son chef, comme dans ces jours d'orage qu'il a fallu traverser, et où nous sommes en droit d'espérer sur le lendemain. »

Il est heureux que ce sujet ait été traité, que ces idées précieuses soient et s'accroissent, surtout à l'étranger. C'est là un effet que l'on a été le plus longtemps disposé à regarder avec mépris et méconnaissance comme précaire, comme étroitement liée à l'existence d'une personnalité illustre. Cette croyance a beaucoup nui à l'action de notre politique et au développement de notre influence. Nous la voyons avec satisfaction s'affaiblir, et l'article du *Morning-Chronicle* était à cet égard un symptôme trop digne de remarque, pour qu'il n'y eût pas un certain intérêt à en mentionner l'esprit.

ceudiés jusqu'au dernier. » A ces mots, il se retira sur la galerie de poupe, et ce fut alors qu'il écrivit sa fameuse adresse aux Danois. Voici la teneur de ce document historique:

« Le vice-amiral Nelson a reçu ordre d'épargner le Danemarck aussitôt qu'il cesserait de résister. La ligne de défense qui couvrait son rivage a baissé pavillon devant celui de la Grande-Bretagne. Mais si le feu de la ville continue, l'amiral sera contraint de livrer aux flammes les vaisseaux qu'il a déjà pris, sans qu'il lui soit possible de sauver la vie aux braves qui les ont si noblement défendus. Les braves Danois sont nos frères, et ne devraient jamais se montrer nos ennemis. »

Cette proclamation était adressée:

Aux frères des Anglais, aux braves Danois.

Le secrétaire qui la copia sur le manuscrit de Nelson (c'était le munitionnaire de l'*Elephant*) a donné les détails suivants dans une lettre adressée, en 1843, au peintre *Haydon*:  
 « Lord Nelson écrivit sa note sur le revêtement supérieur du gouvernail, et tandis qu'il écrivait, je copiais, tous deux debout. L'original fut mis sous enveloppe, et cacheté de ses armes. Tout d'abord et vu l'urgence, j'avais voulu la clore avec un pain à cacheter, mais l'amiral ne voulut pas le permettre. Il demanda un flambeau, fit fondre lui-même la cire, et prit soin que l'empreinte fût aussi nette, aussi régulière que possible — « Ce n'est pas le moment de paraître pressé, ni de manquer à l'étiquette, me fit-il remarquer en même temps. L'homme qui rapporta le flambeau dans le poste des malades, où on l'avait emprunté, fut tué en y descendant, et ne reparut plus sur le pont. »

Sir *Frédéric Thesiger*, qui remplissait auprès de Nelson les fonctions d'aide-de-camp, fut chargé de porter, sous pavillon parlementaire, la note qu'on vient de lire. Pendant son absence la *Défense* et le *Ramillies*, appartenant à la division restée sous les ordres de sir *Hyde Parker*, se rapprochèrent assez pour inquiéter l'ennemi, — sinon pour lui porter un dommage réel, — et leur présence fit taire le reste de la ligne danoise, à l'est de la batterie des Trois-Couronnes. Cette batterie, néanmoins, ne cessa pas de tirer. Riou, nous l'avons vu, n'avait pu s'en emparer, faute des vaisseaux qui étaient destinés à cette attaque, et vers la fin du combat, quinze cents Danois étaient venus l'occuper; on avait abandonné, comme impraticable, l'idée de la prendre d'assaut.  
 Nelson, cependant, tint conseil avec les capitaines *Freemantle* et *Foley*,

pour savoir s'il conviendrait d'avancer, avec les vaisseaux qui avaient le moins souffert, contre cette partie de la ligne ennemie, restée intacte jusqu'alors. Mais leur opinion très-arrêtée fut qu'il fallait profiter du vent, qui continuait à être favorable, pour tirer la division de la passe difficile où l'on s'était engagé. Cet avis, donné par deux marins aussi déterminés, prouve qu'ils étaient loin de penser que les Danois fussent à bout de résistance, et qu'ils entrevoient de grands succès à rester sous le feu de Copenhague (1).

Leur conseil allait prévaloir, quand, une demi-heure après le départ du capitaine *Thesiger*, un officier danois (l'adjudant-général *Lindholm*) vint à bord de l'*Elephant* sous pavillon de trêve; en même temps la batterie des Trois-Couronnes cessa de tirer, et le combat, qui durait depuis quatre heures, s'arrêta de toutes parts. Le prince royal faisait demander à dans quel objet la note de Nelson avait été envoyée? L'amiral lui répondit sur l'heure;

« Le seul objet que lord Nelson ait pu avoir en vue en proposant une trêve a été d'obéir aux lois de l'humanité. Il consentira de grand cœur à la cessation des hostilités, et à ce qu'on rapporte à terre les blessés danois. Lord Nelson se réserve de retirer ses prisonniers valides, et de brûler on d'emmener, comme il le jugera convenable, les bâtiments capturés. Lord Nelson, en présentant ses respects à Son Altesse Royale, lui demande la permission d'ajouter qu'il se regarderait comme ayant gagné la plus grande et la plus désirable de ses victoires si le pavillon de trêve présageait aujourd'hui une paix durable, un heureux accord entre le très-gracieux souverain de la Grande-Bretagne et Sa Majesté le roi de Danemarck. »

Cette lettre portait pour suscription: *Au gouvernement danois*. Dès que le capitaine *Thesiger* fut parti pour la rendre aux mains du prince, Nelson, qui ne perdait jamais une occasion favorable, profita de la circonstance

(1) Ceci confirme, à certains égards, le récit de M. *Thiers*, qui dit en parlant de l'empressement avec lequel on accueillait le parlementaire envoyé par Nelson: « Ce fut une faute; car, en quelques instants, et la flotte de Nelson, presque mise hors de combat, fut obligée de se retirer à moitié détruite. Une sorte de négociation s'établit et Nelson en profita pour quitter sa ligne d'embossage. Tandis qu'il se retirait, trois de ses vaisseaux, complètement avariés, ne pouvant plus manœuvrer, échouèrent sur le *Middel-Grund*, et, en cet instant, le feu avait duré encore; ces trois vaisseaux eussent été perdus. (Histoire des Consulats et de l'Empire.)

## FACILITON DU JOURNAL DE LA HAYE. 26 AVRIL 1846.

### BATAILLE DE COPENHAGUE. (1)

Le Danemarck avait éprouvé de sérieuses pertes; l'avis faillit être démenti par le feu supérieur de l'ennemi qu'elle avait à combattre; beaucoup de gens y périrent, ainsi que sur la *Bellona* et surtout à bord du *Morsch*, qui plus que tous les autres vaisseaux de la ligne d'embossage, était exposé aux feux de la grande batterie; il avait en même temps à supporter celui du *Holstein* et de la *Zelande*; aussi perdit-il plus d'hommes qu'aucun autre navire dans tout le cours de la guerre maritime. L'équipage donna un singulier exemple du sang-froid que l'on peut conserver au milieu des dangers les plus terribles. Un boulet vint frapper la chaudière où cuisait le repas des matelots, et dispersa de tous côtés les morceaux de viande dont elle était remplie. Ne se souciant pas qu'ils fussent perdus, les matelots n'en laissèrent pas un à terre et mangèrent sans cesser le combat.

Vers deux heures, le feu des Danois cessa par degrés d'être aussi bien nourri, et le colonel *Stewart* rend compte, en ces termes, de ce qui se passa dans ce moment à bord du vaisseau amiral:

« Après que le *Dannebrog* eut cessé de tirer, et lorsqu'on le vit flotter à la dérive, on jugea la bataille terminée, au moins en ce qui concernait la ligne des bâtiments que nous avions à notre arrière. Il n'en était pas de même pour ceux qui nous faisaient face, ni pour la batterie des Trois-Couronnes. D'ailleurs, soit ignorance des usages militaires, soit parce que les renforts qui arrivaient sans cesse à bord des bâtiments dont nous avions devant le feu, ne tenaient aucun compte de ce qu'apparaissait ces navires devant nous, les chaloupes envoyées pour assurer nos prises, furent repoussées à coups de canon, soit par les vaisseaux capturés eux-mêmes, soit par la batterie de l'île d'*Amack*. Ceci fit perdre patience à lord Nelson: — « Il faut, remarqua-t-il assez naturellement, que j'envoie à terre et que par conséquent tout ce qui fait irréguliers cessent à l'instant même, ou bien que nous les brûlions, et que ces vaisseaux soient in-

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

La tranquillité continue de régner dans la ville et dans les environs de Cracovie, en dépit des bruits répandus dans tout le pays par les partisans des idées menées révolutionnaires, à l'effet de maintenir, au moyen de l'intimidation, l'effervescence parmi les habitants qui ne désirent que la paix et la tranquillité.

Tous les jours il arrive à Cracovie des nouvelles sur des révolutions de paysans, des bandes qui rôdent le long de la Vistule, etc. Il n'y a pas un mot de vrai à tout cela. Ces bruits, inventés par la faction révolutionnaire pour inquiéter les esprits, trouvent de l'écho dans les feuilles étrangères qui, conformément à la maxime bien connue : *calumniare audacter, semper aliquid haeret*, n'ont rien de plus pressé que de les répandre, et ces bruits remontent ensuite aux sources dont ils sont émanés.

Les conférences au sujet de la position des paysans de la Gallicie étant terminées, leurs résolutions ont été soumises à l'empereur et approuvées par S. M. Conformément à celles-ci, la juridiction patrimoniale des propriétaires fonciers est abolie et remplacée par des tribunaux ordinaires; les charrois par corvée sont supprimés; quant à toutes les autres corvées, le gouvernement donne l'assurance qu'elles le seront aussi contre un impôt annuel. Les proclamations contenant ces résolutions ont été expédiées à Lemberg, la nuit dernière, par un courrier spécial, et seront immédiatement promulguées dans tous les cercles de la Gallicie. L'importance de ces résolutions est évidente; elles amèneront certainement la pacification de la Gallicie.

On lit dans la *Sentinelle de la Marine* :

Le grand-duc Constantin, avant de quitter Toulon ne s'est pas borné à remettre à l'autorité une somme de cinq mille francs destinée aux pauvres, il a encore accordé des secours à plusieurs personnes qui se sont adressées à lui, entre autres à de malheureux Polonais, réfugiés politiques. On doit louer le prince d'avoir su faire taire le sentiment politique devant celui de l'humanité. Les qualités du cœur honorent toujours ceux qui les mettent en pratique.

Le *Times* du 20 avril publie l'article suivant :

Il faut croire que c'est par un hasard vraiment singulier ou bien par un de ces revirements auxquels les hommes politiques sont exposés, que M. Thiers a jugé à propos, l'autre jour, de prononcer en présence de lord Palmerston un panegyrique de l'alliance anglaise, en entrant dans les détails relatifs aux forces navales de la France. Malgré l'immense importance du sujet, et la susceptibilité nationale de l'assemblée devant laquelle il parlait, l'orateur a, dit-on, dans plusieurs passages de son discours, laissé percer une intention manifeste de plaire à la portion étrangère de son auditoire, pendant qu'il distribuait des leçons ou des attaques aux personnes auxquelles il tient de plus près. Assurément lord Palmerston, venant de rester en grâce aux Tuileries, à des conditions si douces, ne saurait plus conserver un instant le souvenir de ses anciens démêlés avec M. Thiers. A ce sujet nous ferons encore une seule observation. Lord Palmerston et les écrivains qui pendant plusieurs années ont été l'instrument des rancunes anti-françaises doivent regarder les assertions à l'aide desquelles ils cherchaient à perpétuer la mésintelligence entre les deux pays, ou comme vraies ou comme fausses; s'ils les croyaient vraies, ils traissent actuellement la France. Nous sommes donc forcés de leur accorder l'avantage de l'autre alternative, et d'admettre qu'ils reconnaissent aujourd'hui tout le vide de cet échafaudage d'accusations qu'ils dressaient pour attaquer le gouvernement et tromper le pays. Leur palinodie est maintenant complète, et, quoi qu'il arrive, que lord Palmerston rentre ou non au Foreign-Office, nous avons le droit de croire que, dans ses rapports avec la France, il ne refusera pas son précieux appui à cette politique que lord Aberdeen a établie et maintenue avec tant de succès.

### Affaires de Belgique.

Bruxelles, 24 avril.

Hier la discussion générale sur la formation du nouveau cabinet ou sur les explications du cabinet, car on peut fort généraliser l'objet de cette discussion, avait en quelque sorte fait place à un incident dont les journaux se sont beaucoup occupés; il s'agit de l'affaire de ce receveur des contributions de Jemmapes qui, condamné pour crime de malversation, avait été mis en liberté sans avoir obtenu sa grâce par arrêté royal. Suivant des bruits fort répandus et qui paraissent fondés, cette mise en liberté aurait été le résultat de nombreuses démarches de per-

sonnages influents appartenant à ce qu'on appelle le parti clérical et qui s'intéressaient au condamné à cause de ses habitudes religieuses.

Dans une réunion de membres de la gauche qui a eu lieu hier avant la séance, il avait été décidé qu'on demanderait au ministre de la justice, non-seulement des explications, mais communication de toutes les pièces relatives à cette affaire. En effet vers la fin de la séance, M. Fleussu, député de Liège et M. Dolez, député de Mons, ont présenté une motion formelle pour obtenir cette communication. Cette motion a paru vivement contrarier M. le ministre de la justice et ses collègues semblaient partager son embarras. Des explications fort vives ont été échangées entre quelques membres de l'opposition et MM. Malou et d'Anethan. Enfin il a été convenu que l'incident serait vidé aujourd'hui.

Aujourd'hui l'affluence du public dans toutes les tribunes était considérable, et dès midi, heure fixée pour l'ouverture de la séance, la chambre était au complet, tant cette affaire préoccupait l'attention et excitait l'intérêt. La question n'est pas de savoir si le ministre de la justice a agi illégalement en mettant un condamné en liberté sans un arrêté royal de grâce, mais il s'agit de savoir si le ministre subit comme on le prétend l'influence du clergé et vous comprenez que ce serait un grand point gagné par l'opposition si elle pouvait convaincre le cabinet de subir cette influence, lui qui a déclaré qu'il n'avait à cœur que de faire dominer dans les conseils de la couronne une politique impartiale et conciliante.

M. Orts a ouvert la séance. Suivant cet orateur, ce ne sont pas des idées de modération, mais bien des idées de réaction que le cabinet apporte. Il s'est livré à un coup d'œil rétrospectif sur les actes du gouvernement depuis 1840.

M. d'Huart, ministre d'Etat, a pris la parole après M. Orts. Le discours de M. d'Huart a surtout été consacré à la réfutation de cette qualification de réactionnaire adressée au cabinet, avant qu'il ait attaché son nom à aucun acte qu'on puisse caractériser. Les réactionnaires, suivant l'orateur, sont ceux qui, par une réforme électorale, veulent détruire l'œuvre du congrès, ceux qui veulent expulser de la chambre la majorité de ces quinze dernières années, ceux qui conspuent les partisans de la conciliation. Il a déclaré en terminant que le cabinet acceptait le concours de toutes les opinions sans en exclure aucune.

M. Rogier a reproché vivement à M. d'Huart de n'être plus ce qu'il a été, d'être devenu un défenseur de la royauté, quand naguère il attaquait la prérogative royale; il s'est étonné que l'homme qui avait refusé au roi la nomination des échevins, se constituât aujourd'hui le défenseur de cette prérogative. Passant ensuite à la discussion même de la question ministérielle, l'orateur s'est attaché à faire ressortir que le ministère composé d'hommes qui ont soutenu les ministères mixtes, ne saurait être un ministère de franchise, et qu'un ministère catholique composé de membres qui ont été toujours partisans de l'instruction libre, c'est-à-dire, des institutions dirigées par des ecclésiastiques, est impuissant à garantir les privilèges du pouvoir civil contre les empiètements du clergé.

Le ministre des affaires étrangères a été attaché dans une conférence le véritable caractère qu'il doit avoir; M. Dechamps a affirmé que le ministère pouvait loyalement et franchement exécuter son programme, et qu'il continuerait la politique de ces quinze années, la conciliation et la modération; qu'il serait aussi libéral que l'était M. Rogier dans les lois sur l'enseignement, déjà votées.

M. le comte de Mérode a pris la parole après M. Dechamps.

M. de Mérode s'est élevé contre les qualifications inventées par l'esprit de parti, qualifications qui lui semblent le plus souvent appliquées par anti-phrase. Après avoir noblement défendu les actes et les opinions de sa vie entière, l'orateur a déclaré qu'il se refuserait toujours à reconnaître pour libéral un cabinet qui fonderait toute sa politique sur une série de menaces, contre les fonctionnaires, contre les chambres, contre le roi. M. de Mérode a combattu la politique homogène; il reconnaît la nécessité temporaire qui a rendu possible le ministère de M. de Theux; mais ses opinions n'ont point changé; il est aujourd'hui, comme il l'était il y a quinze ans, comme il l'a toujours été, partisan sincère de la politique de conciliation et de transaction.

M. Fleussu a répondu à M. le ministre des affaires étrangères

que, s'il est vrai que les membres de l'opinion catholique dans la chambre veulent l'exercice de toutes les libertés, il est loin d'en être ainsi dans le pays, où le parti catholique empêche jusqu'à la lecture de l'*Indépendance* dans certaines localités et exerce par là une véritable censure.

L'orateur a déclaré ensuite que la loi sur l'instruction primaire ne pouvait pas être seulement renvoyée à la section centrale, qu'il la fait renvoyer aux sections. Il a ajouté que jamais il ne pourra donner son concours au ministère pour des lois sur l'instruction parce que les idées des membres du cabinet et les siennes sont trop complètement opposées; et à cette occasion l'orateur a critiqué diverses parties de la loi sur l'enseignement supérieur; il a ajouté que si la gauche a demandé que la chambre ne nommât point de membres du jury d'examen, c'était encore par respect pour la prérogative royale.

Quoi qu'il en soit, M. le ministre de la justice, plus rassuré aujourd'hui a donné des explications assez nettes et a consenti au dépôt de toutes les pièces demandées, de toutes les pièces, sauf toutefois le certificat du médecin qui avait motivé la mise en liberté de Bésin; malheureusement cette pièce s'est égarée et l'on n'a pu la retrouver. Or il paraît que le médecin en question est proche parent d'un haut dignitaire de l'église, de la grande scandale.

L'incident résolu par le dépôt des pièces, la discussion générale a été reprise. M. Dubus, l'un des membres les plus éminents du parti catholique, a défendu la politique du cabinet ou plutôt les hommes qui le composent.

### Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 22 avril.

Le *Morning-Herald* qui depuis la dernière crise ministérielle marche sous la bannière du parti protectionniste et qui n'a cessé depuis lors de faire la plus vive opposition au cabinet dont il s'était jusque-là montré le plus ardent défenseur annonçait hier que le parlement allait être dissous prochainement; le *Standard* qui suit, depuis la même époque, la même bannière, a annoncé à son tour que la dissolution allait être immédiate. Cette nouvelle était fondée sur ce fait grave et souverainement concluant que la chambre ne s'était pas trouvée en nombre, la veille, fait dont les deux journaux ultra-tories tiraient la conséquence que le ministère ne pouvait plus compter sur l'appui de personne au parlement, puisqu'il n'avait pas assez d'influence pour réunir quarante membres, nombre nécessaire pour former une chambre, *to make a house*.

Ce bruit, jeté comme tant d'autres bruits dans le public, a produit une certaine agitation; il a été reproduit et commenté par d'autres journaux, mais la plupart l'ont traité fort légèrement. Voici comment s'exprime le *Times* à ce sujet.

Le bruit court, ou pour parler plus correctement, on dit que le bruit court qu'une dissolution aura lieu immédiatement; quel est le fondement, quelle est l'origine de ce bruit? A-t-il sa source dans le désir ou dans la crainte de le voir se réaliser. Les protectionnistes désirent-ils que sir Robert Peel se retire dans l'obligation de se retirer ou bien sir Robert Peel veut-il que les protectionnistes pensent qu'il va le faire. Nous ne sommes pas en mesure de décider cette grave question; quand le bruit d'une dissolution, tout comme les gens qui n'ont rien à faire, qui n'ont aucune pensée en tête, pensent au suicide, à l'apoplexie et à d'autres sujets tout aussi tristes. En effet, depuis vingt ans, toutes les fois qu'il y a eu un temps d'arrêt dans la politique, on n'a pas manqué de mettre en avant le bruit d'une dissolution.

Le *Times* examine ensuite ce que les protectionnistes peuvent avoir à gagner à une dissolution; il démontre que le parlement qui sortirait d'une élection générale donnerait aux partisans de la liberté de commerce une majorité bien autrement considérable que celle qu'ils ont aujourd'hui. Le résultat serait bien plus décisif, bien plus hostile aux sentiments et aux prétendus intérêts de l'opinion qui semble appeler de tous ses vœux la dissolution.

La chambre des communes a rejeté, à la majorité de 92 voix contre 49, une motion d'enquête présentée par M. Th. Duncombe, sur certains abus de l'administration des postes. La chambre a également rejeté, à la fin de la séance, à la majorité de 69 voix contre 25, une motion de M. Smith O'Brien

pour tirer ses vaisseaux les plus compromis des positions où ils se trouvent engagés. Le signal fut donné aux premiers bâtiments de démarrer immédiatement. Ils avaient des bords à traverser; plusieurs d'entr'eux étaient fort endommagés, et cette manœuvre enfin devait s'accomplir sous le feu de la batterie des Trois-Couronnes.

Le premier qui se mit en marche fut le *Monarch*, si complètement avarié, qu'un vent un peu fort aurait suffi pour faire tomber toute sa mâture. Il avait reçu vingt-six boulets dans sa coque. Pas un hauban ne lui restait. Gêné dans ses manœuvres, ce bâtiment échoua sur un banc de sable, que le *Gange* parvint à lui faire franchir. Deux autres, le *Défiance* et l'*Elephant*, s'en gravèrent à un mille de la batterie des Trois-Couronnes, et y furent plusieurs heures, nonobstant les efforts des équipages épuisés de fatigue. Nelson quitta son bord pour suivre l'*Indholm*, aussitôt après que l'*Elephant* eut touché. Le ciel s'était soudainement couvert de nuages; le pavillon blanc flottait sur des navires démantelés et convertis de blessés, de mourants, de cadavres, encore sans nom, et parmi lesquels le drapeau de chatam allait venir chercher quelque parent, quelque ami, quelque compagnon d'armes. La *Dannebrog*, qui brûlait depuis trois quarts d'heure, et qui dans quelques minutes après, complétait l'horreur de ce spectacle accablant, en fut vivement éma.

Nelson, d'ailleurs, toujours victorieux, avait un grave sujet de réflexions. La discipline venait d'être violemment violée par son refus d'obéir aux ordres de l'amiral, et si ce refus n'était motivé par la victoire de son inférieur, voulait le punir d'avoir osé contester son autorité, il n'avait qu'à provoquer, selon son droit, les rigueurs de la loi. « Je me suis battu malgré les ordres contraires, dit Nelson au moment de quitter l'*Elephant*, et peut-être bien serait-il pendu; mais n'importe, c'est leur affaire. » A coup sûr, ceci n'était qu'une plaisanterie; néanmoins elle déguisait une appréhension sérieuse, et une sorte de repentir importun. Sir Hyde-Parker ne justifia aucune de ces prévisions sinistres, et rendit pleine justice à l'héroïque désobéissance de Nelson. Une suspension d'armes fut convenue pour vingt-quatre heures, et pendant la nuit du 2 au 3 avril, tandis que les Anglais assuraient leurs prises, les Danois ramenaient à terre leurs nombreux blessés, qu'une imprévoyance inexcusable avait privés jusqu'alors des secours de la médecine.

Cependant les vaisseaux appartenant à la division de Sir Hyde-Parker à la bataille de Copenhague, sous le commandement de Nelson, qui avait passé la nuit sur son vaisseau, le *George*, ont de bonne heure, dans une petite ba-

louppe qu'il appelait son *gig* (1), s'assurer que l'*Elephant* était hors d'embarras. Le trouvant en effet délivré, il prodigua des éloges à l'équipage, prit à la hâte un léger repas, et alla inspecter les prises dont on n'avait pas encore pris possession. Parmi elles se trouvait la *Zélande*, vaisseau de 74, qui avait amené le drapeau; et depuis lors, allant à la dérive, s'était échoué sur un bas-fond que couvrait le feu de la batterie des Trois-Couronnes; maintenant qu'il se sentait protégé par elle, le commandant de la *Zélande* discutait minutieusement les circonstances de la capture, et semblait disposé à prétendre que son position de commandement n'ayant pas été amené, le vaisseau ne pouvait être considéré comme rendu.

Nelson fit avancer aussitôt un *brig* et trois chaloupes; mais avant de tenter la voie des armes, il voulut avoir son avis sur le capitaine de la *Zélande*. Celui-ci se trouva être une ancienne connaissance de l'amiral, qui l'avait rencontré jadis dans les Indes-Orientales. Les premières difficultés se trouvant ainsi applanies entre eux, Nelson fit valoir ses droits avec tant de chaleur, de conviction et de ménagements affectueux, qu'il emporta tout net la question. Les chaloupes s'avancèrent alors, passèrent un câble autour du beaupré de la *Zélande*, et le brick la prit à la remorque. Ce fut pour les Danois une des plus grandes humiliations de leur défaite. Un de leurs officiers, le commodore Steen Bille, courut à la batterie des Trois-Couronnes, et demanda au commandant pourquoi il n'avait pas coulé la *Zélande* plutôt que de la laisser ainsi emmener par l'ennemi.

On imaginerait difficilement un plus sombre tableau que celui de Copenhague durant cette journée du 3. C'était le vendredi-saint; mais parmi tant de gens qui auraient en besoin du culte et de ses consolantes cérémonies, personne ne songeait à y avoir recours. Dans la ville, comme à bord de la flotte anglaise, on vérifiait les pertes de la veille, qui, à vrai dire, étaient considérables. Les Anglais avaient eu neuf cent cinquante-trois hommes tués ou blessés; la perte des Danois, y compris les prisonniers, n'allait pas à moins de six mille hommes.

Les négociations se suivaient pourtant, et il fut convenu que Nelson aurait le lendemain, 4, une entrevue avec le prince royal. Ce jour-là effectivement, il descendit à terre, accompagné seulement de deux officiers, les capitaines Hardy et Fremantle. Une nombreuse escorte, envoyée pour les protéger, les conduisit jusqu'au palais. Cette précaution n'était pas inutile, car il y avait à l'époque une foule immense, chez laquelle le respect dû à

(1) Espèce de sabordet.

l'ennemi victorieux n'éteignait sans doute pas tous les ressentiments de vaincus.

Dès cette première entrevue, les préliminaires de la négociation furent posés d'une manière satisfaisante, et Nelson accepta l'invitation qui lui fut faite de dîner à la table du prince royal. Pendant ce repas, il ne se fit faute de louer les Danois sur leur courageuse résistance. Il voulut même serrer la main de ce jeune Villemoes, dont nous avons raconté plus haut la périlleuse manœuvre.

« Votre Altesse, dit-il au prince, devrait en faire un amiral. — Vraiment, mylord, répliqua celui-ci; si je faisais amiral, tous ces mes officiers qui se distinguent par leur bravoure, je n'en aurais pas un capitaine, pas un lieutenant à moi-même. »

Pendant les jours qui suivirent, et tandis que les négociations se continuaient, la capitale du Danemark accordait aux victimes du 2 avril, avec une solennité sans exemple, les honneurs de la sépulture. On éleva un monument public sur la place où, dans le premier moment, les cadavres avaient été amoncelés. Au milieu de la cathédrale et autour du catafalque surmonté des couleurs nationales, des jeunes filles, vêtues de blanc, recevaient les offrandes volontaires par lesquelles on venait au secours des veuves, des orphelins, que la terrible journée avait laissés sans maris et sans pères. L'éloquence de la chaire, les chants patriotiques, les cortèges éclatants, stimulaient la munificence du peuple. On distribuait des médailles d'or et d'argent aux braves qui survivaient; les poètes rivalisaient d'ardeur pour immortaliser un souvenir qu'on ne jouerait plus indifférent à la gloire nationale. Les Danois célébraient leur défaite comme à l'égal d'une victoire, et un de leurs écrivains voulut, — sous le caprice, — revendiquer pour le Danemark la gloire conquise par Nelson lui-même, — dont le nom, prétendit-il, attestait l'origine danoise.

De toutes les prises faites par les Anglais (six vaisseaux de ligne, huit frégates ou bateaux plats), sir Hyde-Parker ne voulut conserver que le *Holstein*, vaisseau de 64. La *Zélande* même fut brûlée avec tout le reste, et cela, dans des eaux si basses, que les Danois, plus tard, purent même retirer de la mer les canots de ces différents navires. Nelson se plaignait hautement à l'amiralité qu'on eût si peu songé, dans cette circonstance, aux intérêts pécuniaires de ses compagnons d'armes, pour lesquels il réclamait une indemnité. Ces griefs bruyants, cette défiance à l'égard des prises, étaient chez lui — nous le croyons du moins — des symptômes d'une

... tendant à faire décider qu'après la session actuelle, toutes les enquêtes parlementaires sur les bills de chemins de fer irlandais auraient lieu en Irlande, afin d'éviter aux intéressés les dépenses énormes auxquelles ils sont assujettis aujourd'hui, par suite de la nécessité des enquêtes à Londres.

La cour des *aldermen* de la Cité de Londres, a voté à l'unanimité, sur la proposition de l'*alderman* *Parry*, une adresse au roi des Français pour lui témoigner la joie qu'a éprouvée cette assemblée en apprenant qu'il venait d'échapper à une nouvelle tentative contre sa vie, et pour exprimer son horreur de cet attentat. Il est probable que la cour du *common council*, qui forme avec celle des *aldermen* la corporation municipale de la Cité, adoptera une semblable adresse.

Le prince héritier de Saxe-Meiningen s'est rendu hier à Woolwich. S. A. R. a passé en revue le régiment d'artillerie à cheval en garnison dans cette ville, qui a exécuté diverses manœuvres sous les yeux du prince. S. A. R. a visité ensuite le parc d'artillerie, les vastes casernes et les établissements de l'arsenal maritime, après avoir assisté à un déjeuner qui lui a été offert par les officiers supérieurs de la garnison, le prince est retourné à Londres.

### Nouvelles de France.

Le rapport de la commission de la chambre des députés sur le projet de loi relatif à l'émigration, en présence des députés polonais, dans les séances du 15 et du 16 mars, a été l'occasion d'enquêter auprès du gouvernement de la situation de l'émigration en France, et de l'emploi qu'il a fait des dispositions exceptionnelles que les chambres lui accordent tous les ans à l'égard des réfugiés politiques. D'après les renseignements officiels il y avait l'année dernière en France 4,525 réfugiés subventionnés, dont 3,770 polonais, 428 espagnols, 323 italiens, et 4 ne rentrant dans aucune de ces catégories; le nombre des réfugiés non subventionnés était de 7,778; dont 969 polonais, 5,421 espagnols, 209 italiens et 179 allemands. Sur ce chiffre total de 12,203 réfugiés, 9 seulement ont été expulsés de la France; la plupart, pour des motifs étrangers à la politique. La commission propose la prorogation de cette loi, en espérant que, grâce aux dispositions bienveillantes du gouvernement, ces dispositions ne seront pas mises en œuvre, et que l'administration qu'une loi de ce genre a souvent inutile.

Le gouvernement ne craint pas que le nombre de réfugiés qui par suite des derniers événements ont continué de chercher un asile en France, puisse être considérable, pour nécessiter de nouveaux crédits; mais, si il y avait lieu, le gouvernement n'hésiterait pas à émettre par ordonnance royale des crédits extraordinaires.

La chambre des députés a adopté l'article 1er du projet de loi relatif à l'impôt du sel; cet article consacre le principe de la réduction des deux tiers de la taxe; c'est toute la loi.

M. de Montalivet, dans son premier interrogatoire, pour quoi il avait fait remonter jusqu'au roi la vengeance qu'il croit avoir à exercer. Voici ce qu'il a dit, on, répondit: il avait adressé au roi, il y a deux mois, une pétition au sujet de la liste civile, et avait adressé au roi, par le secrétaire d'Etat, un commandement de Sa Majesté. Cette lettre le renvoyait à l'attente de la liste civile. Lecomte regarda ce renvoi, si naturel cependant, comme une fin de non-recevoir; il pensait que M. de Montalivet l'adresserait à son tour à M. de Sahune, et que sa demande serait ainsi définitivement écartée. Son caractère atrabilaire lui fit envisager la lettre émanée du cabinet du roi comme un témoignage personnel d'une sévérité implacable. C'est alors, dit-il, qu'il conçut son projet. Lecomte espérait se soustraire par quelque moyen aux conséquences de son crime. Le jour de l'attentat, il s'occupait à pousser des fagots contre le mur du parterre d'Avon, dans le jardin par lequel il comptait s'échapper, lorsqu'il entendit le bruit de la voiture de Roi. D'après sa déclaration, il jugea alors que la situation était mauvaise; et il était sur le point d'ajourner l'exécution de son dessein; mais la rage vindicative qui s'empara de lui en ce moment l'empêcha de céder à cette première pensée. Il courut du côté où devait passer la voiture, et s'établit, hors d'haleine, au poste

Le 9 avril, il débarqua de nouveau pour régler les conditions de l'armistice. L'amiral Parker avait d'abord voulu que les Danois sortissent de la confédération des neutres, qu'ils ouvrissent leurs ports aux Anglais, et y recussent en outre une force anglaise sous le commandement de lord Byron, contre le ressentiment de leurs alliés. Telles étaient les conditions que Nelson, dès le 8 avril, avait portées au prince royal; et que celui-ci avait dû admettre comme bases de traité à venir. S'il l'avait alors refusé, ce n'était pas pour se montrer plus facile cinq jours après, lorsque les Danois, qui se voyaient en danger d'une seconde bataille, avaient dans

La batterie des Trois-Couronnes était plus redoutable que jamais; l'île d'Amack et la ville basse de Copenhague avaient reçu des renforts d'artillerie; l'escadre danoise principal objet de la sollicité publique, et qu'on s'était bien gardé de faire participer au combat du 2. Elle se retirait maintenant dans les bassins les plus éloignés de la mer, avait été mise, autant que possible, à l'abri du bombardement et de l'incendie. Bref, les Danois étaient prêts à reprendre les hostilités, ce dont les Anglais ne devaient pas se soucier beaucoup. Il fallut donc que ceux-ci rabattissent de leurs prétentions premières, et Nelson, — tout en manifestant une orgueilleuse assurance sur l'issue d'un second engagement, — comprit tout le premier cette nécessité diplomatique. Il traita sans ordre comme il avait combattu sans ordre, et fit de lui-même d'assez importantes concessions.

La durée de l'armistice fut fixée à quatre semaines; pendant tout ce temps, la flotte danoise devait rester complètement inactive, garder sa position actuelle, et ne faire aucuns travaux ni d'armement ni d'équipement. Les effets de la neutralité armée, convenue entre les puissances du Nord, demeuraient suspendus, quant au Danemark. Les Anglais rendaient leurs prisonniers, mais provisoirement, et sur un état signé double qui leur permettrait de les reprendre si les hostilités éclataient de nouveau entre les deux puissances. La flotte anglaise aurait désormais le droit de prendre, sur la côte danoise, les rafraichissements et les vivres nécessaires à la santé de ses équipages.

Une difficulté se leva touchant la durée de l'armistice. Les commissaires danois n'avaient pas caché que la crainte de la Russie entraînait pour beaucoup dans leurs résistances à cet égard, et Nelson, payant leur franchise en

qu'il s'était préparé avec une inflexible habileté. Il voulait, a-t-il dit, frapper le roi à la tête. Après avoir tiré ses deux coups de fusil, il se hâta de descendre et ôta son habit pour revêtir une blouse. Mais il avait été aperçu par le garçon d'atelage Millet, qui, comme on le sait, s'est emparé de lui. Lecomte est encore à la conciergerie, mais on le conduit au Luxembourg pour les interrogatoires. Dès que toutes les mesures de sûreté auront été prises, le prisonnier y sera définitivement transféré.

## VARIÉTÉS.

### LES ARCHIVES ROYALES DE SIMANCAS.

M. Gachard de Bruxelles a fait publier le manuscrit de sa notice sur les Archives de Simancas, — ce dépôt qui jouit d'une si grande célébrité en Europe, et qui est si peu connu, — nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré d'en mettre quelques extraits sous leurs yeux.

#### PREMIER EXTRAIT.

La première idée de faire servir l'antique forteresse de Simancas au dépôt des papiers d'Etat de la monarchie espagnole, appartient au cardinal Francisco Ximenes de Cisneros: c'est du moins ce que rapporte Eloranes, qui s'appuie sur le témoignage d'un des historiens du célèbre cardinal F. Pedro de Quintanilla y Mendoza. Selon ce dernier, Ximenes écrivit, le 12 avril 1516, au roi Ferdinand-le-Catholique, pour lui proposer qu'il fut enjoint à tous les secrétaires, receveurs, officiaux et *escribanos de camara* de remettre les papiers qu'ils avaient entre les mains, afin de les déposer dans cette forteresse.

Ce projet était sage et bon. Simancas n'est qu'à deux lieues de Valladolid, où le souverain faisait le plus souvent alors sa résidence, tandis que Segovie en est distante de vingt-cinq lieues, et Medina de huit lieues (1). Il n'y fut pourtant pas adopté.

Durant la révolte des *comuneros*, les titres et papiers de la couronne tombèrent au pouvoir des insurgés, qui en anéantirent un grand nombre.

En 1531, Charles-Quint fit rechercher avec soin ceux qui avaient échappé à la destruction: il obtint du Saint-Siège une bulle portant injonction à tout détenteur de pareils papiers de les remettre, et à celui qui en avait connaissance, de les dénoncer.

Ce monarque revint à l'idée de faire de la forteresse de Simancas le dépôt des archives d'Etat. Le 19 février 1533, il adressa au président et auditeurs de l'audience et chambre de Valladolid la lettre suivante: « Vous savez qu'à la requête de licencié Pedrosa, notre fiscal en votre audience, nous chargeâmes, par une lettre, ledit licencié, le licencié Oviédo, aussi notre fiscal, et Augustin de Carate, notre *escribano de camara*, de se rendre en la ville de Medina del Campa, d'y examiner certaines écritures concernant notre couronne et patrimoine royal et autres choses, et de nous faire rapport de ce qu'elles contenaient, et de la manière dont elles étaient gardées. Ayant été vu en notre conseil leur rapport et l'inventaire desdites écritures, j'ai résolu qu'elles soient transférées en la ville de Simancas, parce qu'elles y seront mieux gardées, et qu'elles pourront y être consultées plus facilement par nous-mêmes et par les autres personnes qui en auront besoin. J'écris à l'alcaldede la Couronne de la même ville, pour qu'il en fasse l'effet. Je vous charge donc de vous en occuper, et de lui en dire vite desdites écritures, et les porter à Simancas, où il les remettra à l'alcaldede la forteresse de cet endroit. On construira, pour le garder, un coffre (*arca*) à deux clés, dont l'une sera au pouvoir de vous, président, et l'autre entre les mains de l'alcaldede. Je veux que, sans lettre et provision de moi, l'on n'y puisse ouvrir ledit coffre, et y rechercher aucun titre quelconque. »

Par une cédula donnée à Maestricht, le 5 mai 1545, l'empereur nomma le licencié Antonio Catalan, rapporteur en son

(1) Les papiers d'Etat étaient alors conservés dans ces deux endroits.

vive, et un des négociateurs danois fit allusion à la reprise possible des hostilités. Nelson, qui comprenait assez le français pour saisir cette menace indirecte, ne la laissa pas sans réponse: « Reprenez les hostilités, s'écria-t-il, s'adressant à un de ses amis qui remplissait pour lui les fonctions d'interprète, dites-leur donc que nous y sommes tout préparés. Nous bombarderons, si il le faut, ce soir même. »

La conférence, néanmoins, se termina sans amener de rupture, et la durée de l'armistice dut être réglée directement par le prince et par Nelson. Ce fut l'occasion d'un lever solennel, tenu dans les appartements du palais. Le 12 avril, la scène était admirablement choisie pour une conférence de ce genre, car tous les appartements étaient décorés de drapeaux dans la prévision d'un bombardement. Nelson, qui les lenteurs diplomatiques et les difficultés sans cesse élevées par l'amiral en chef, fatiguèrent et irritèrent considérablement, fit à cette mesure de rigueur une allusion monotone. Appuyé sur le bras d'un de ses officiers, tandis qu'on passait dans la salle à manger du prince: « Je n'ai qu'un œil, lui dit-il, mais il me suffit pour voir que tout ceci brûlerait fort bien. » Un long tête-à-tête suivit le repas, et l'armistice fut définitivement convenu pour tout le temps exigé par Nelson. On régla que si les hostilités étaient reprises plus tard, elles ne pourraient l'être que quatorze jours après la nouvelle déclaration de guerre.

Nous ne pouvons passer sous silence, comme trait de caractère, la discussion qui s'éleva, deux ou trois jours après le traité, entre Nelson et un des amiraux danois, qui avait publié l'écrit soi-disant officiel de la bataille du 2. Cet officier supérieur (Oluf Fischer), non content d'établir que les forces anglaises étaient très-supérieures à celles du Danemark, prétendait que, deux fois dans le cours du combat, le pavillon britannique avait été amené; que la plupart des bâtiments anglais étaient décapés, totalement affaiblis, et que, par exemple, le bâtiment monté par lord Nelson ne tirait plus, une heure avant la fin de la bataille, que par deux canons. Il insistait enfin sur ce point, que c'était l'amiral anglais, et non point les Danois, qui avait proposé la cessation des hostilités.

La réplique de l'amiral, adressée au prince par l'adjutant-général Lindholm, fut vive et catégorique, et fut jugée par le passage de la ligne de défense au sud des îles de la Couronne. Cet officier prétend qu'on

conseil, garde des archives de Simancas, avec 5,000 maravedis de gages.

Lorsque Philippe II fut retourné des Pays-Bas en Espagne, en 1559, il résolut d'établir sa cour et le siège du gouvernement à Madrid, qui n'avait été jusqu'à ce moment un endroit d'une médiocre importance. La distance de Madrid à Simancas est d'une quarantaine de nos lieues: le roi n'en poursuivait pas moins l'exécution du plan qu'avait conçu son père, pour la réunion, dans le château de cette dernière ville, des papiers d'Etat de la monarchie.

Riol (2), qui paraît avoir ignoré les dispositions prises par Charles-Quint, en 1543 et en 1545, et qui, en conséquence, fait honneur à Philippe II de l'érection des archives de Simancas, raécite l'anecdote suivante, comme ayant été, selon lui, la principale cause de cette mesure: « Un prêtre, dit-il, était venu trouver le roi, lui adressa le discours suivant, après avoir obtenu la promesse du secret sur la révélation qu'il allait faire: « Sire, je prête mes soins à un *escribano de camara*, à Valladolid. La chambre que j'occupe est contiguë à un réduit fermé par une légère cloison. Par une fente qui y existe, j'ai pu, avec une lumière, en reconnaître l'étendue. Le voyant plein de papiers, la curiosité me poussa à m'y introduire. Dans les premières pièces, je rencontrai les traités conclus par les rois catholiques, les divisions territoriales des Indes, des bulles de patronage royal, et autres papiers d'une haute importance pour les droits de V. M. Il y a encore beaucoup de documents qui ont été jetés dans différents coins de la maison. Le roi remercia ce prêtre; il fit prendre possession de tous les papiers qui lui avaient été dénoncés, et il ordonna en même temps (selon Riol) que la forteresse de Simancas fût disposée pour recevoir les archives de la couronne. »

Je n'ai pu constater jusqu'à quelle époque le licencié Catalan exerça la charge de garde du dépôt de Simancas; j'ai vérifié seulement qu'il eut pour successeur le licencié *Francisco de Matanones*, du conseil et chambre de roi. Celui-ci ayant été chargé, en 1561, d'une mission au Pérou, Philippe II nomma en son remplacement Diégo de Ayala, son secrétaire, et le licencié Sanz, rapporteur en son conseil.

Ayala et Sanz requerront, le 27 septembre de la même année, des mains du président de la chancellerie de Valladolid, les clefs des archives.

Sanz étant mort quelque temps après, Diégo de Ayala demeura seul chargé de ce dépôt.

Le 14 mars 1567, Philippe II donna à Gerónimo de Zurita, son secrétaire et chroniqueur royal d'Espagne, l'un des hommes les plus érudits de son temps, une mission bien importante: celle de rechercher et recueillir les instructions, mémoires, lettres missives et autres papiers relatifs aux affaires publiques, qui, après avoir été entre les mains d'ambassadeurs, de secrétaires et de ministres du roi, de l'empereur son père et des rois catholiques, étaient passés à leurs héritiers, ou à d'autres personnes. Zurita devait faire transporter ces documents aux archives de Simancas: à cet effet, le roi le munissait de tous les pouvoirs et ordres nécessaires. Il devait ensuite faire l'examen tant de ces papiers, que de ceux de la même nature qui étaient déjà à Simancas, et rédiger, pour le roi et ses ministres, une relation de tout ce qu'ils contenaient d'intéressant. Un des motifs qui déterminèrent Philippe II à donner cette commission à Zurita, mérite d'être rapporté. Il avait remarqué que ceux qui étaient chargés d'écrire les histoires et chroniques ne possédaient pas les renseignements nécessaires pour donner des événements qui s'étaient passés, une relation exacte et circonstanciée. C'était pour obvier à cet inconvénient, qu'il voulait que tous les papiers d'Etat fussent recueillis et conservés avec soin.

Avec un monarque espagnol ne s'occupant pas de l'histoire, les archives, que Philippe II, ce prince appréciait tant l'importance des papiers, éprouvaient ainsi par leur moyen, le monde de son siège royal, dit l'un de ses historiens (3). Peu d'an-

(2) Auteur d'un mémoire sur les archives d'Espagne.

(3) *Considerando la importancia de que son papeles, como quien, por medio dellos, meneaba el mundo desde su real asiento.* CARRERA, liv. VII, ch. IX.

lui a dit que deux vaisseaux anglais avaient amené. Pourquoi donc n'en a-t-il pas pris possession? Je me suis emparé des siens, moi, dès qu'ils ont fait mine de se rendre... Il dit encore que le vaisseau sur lequel j'avais l'honneur de voir flotter mon pavillon ne tirait en dernier lieu que par coups isolés. Ceci est vrai, car j'ai pour compagnons d'armes des gens froids et calmes qui ne s'occupent pas de perdre un seul de leurs boulets. Il semble cependant de ce que j'ai envoyé à terre un pavillon de trêve. Vous savez, à San Alcazar Bayle sait aussi, que les batteries du château de Copenhague, dévastaient les vaisseaux danois qui s'étaient déjà rendus, et que pour opposer nous n'avions, également, aucune autre alternative. Or, plaise à Dieu qu'il ne m'arrive jamais d'immoler un Danois lorsque ce Danois ne résiste plus. Le moment où vos matelots devenaient nos prisonniers, je devenais leur protecteur.

Une lettre parfaitement polie et mesurée, que l'adjutant-général Lindholm écrivit au nom du prince, mit fin terme à cette querelle privée, et quant à celle des deux nations, on sait comment elle se termina. L'assassinat de Paul 1er, — accompli dans la nuit du 23 au 24 mars, — et dont la nouvelle, arrivée secrètement au prince royal, durant les négociations, fut connue de Nelson qu'après son départ de Copenhague, — rompit naturellement la confédération maritime des puissances du Nord. L'un des premiers actes d'Alexandre (ukase du 7 avril 1801) fut de relâcher les matelots anglais que Paul 1er avait faits prisonniers.

En même temps, l'empereur Alexandre écrivit à sir Hyde Parker pour demander que les hostilités cessassent provisoirement, vu son désir d'adhérer aux propositions amiables que le gouvernement anglais avait faites à son prédécesseur. Nelson était alors à Copenhague, où les Suédois, après le désastre de Copenhague, venaient de lui adresser des manifestes pacifiques. Suivant la méthode primaire d'aller aux dispositions diplomatiques en déployant jusqu'au bout sa puissance militaire, Nelson voulait que la flotte se portât vers le port de Revel, où une grande partie de l'escadre russe, enfermée par les glaces, était à l'ancre dans une baie étroite, et pouvait être attaquée d'un moment à l'autre. Mais, sir Hyde Parker regardant la mort de Paul 1er comme la fin naturelle des hostilités entre les neutres et l'Angleterre, voulut absolument retourner à la voile, sur la côte de Suède, où il se rendit à la fin de la nuit. Nelson, qui était à la tête de la flotte, fut obligé de suivre son exemple, et de retourner à la voile.

Après son avènement, il avait chargé son architecte, Juan de Herrera, de faire construire, dans le château de Simancas, de nouvelles salles pour les archives. En 1592, il visita ce dépôt et donna l'ordre qu'on en augmentât encore les constructions. Il veilla, pendant tout son règne, à ce que les papiers des secrétaires y fussent soigneusement déposés.

Sous Philippe III, il ne fut apporté aucun changement à la destination des archives de Simancas. Philippe IV, frappé, sans doute, des inconvénients qui résultaient de ce que les archives de la monarchie étaient si éloignées du centre du gouvernement, voulut établir dans son palais même, à Madrid, le dépôt des papiers d'état. Le décret du 15 août 1633, au marquis de Léguanes, président du conseil suprême de Flandre, et probablement aussi aux chefs des autres conseils supérieurs, en donne la preuve :

« Les notices les plus certaines pour les affaires qui se présentent, sont celles que fournissent les papiers sur ce qui est arrivé dans des cas semblables. Depuis que je suis parvenu au trône, j'ai eu différentes occasions d'expérimenter le peu de soin que l'on apporte généralement dans tous mes conseils à l'arrangement desdits papiers, puisque l'on trouve à grand-peine ceux que l'on cherche, et qu'il s'en est perdu beaucoup et de très-importantes, qui ont fait grandement faute pour la connaissance des choses passées, et pour une vérification plus complète des choses qui m'appartenaient : en quoi, ma roue et mes documents ont été notablement préjudicés. Quoiqu'il y ait à Simancas un dépôt général d'archives, où l'on a accoutumé de porter lesdits papiers, je sais que, dans celui-ci, il n'a pas été observé non plus la régularité requise ; et alors même qu'on l'aurait observée, le temps qui s'emploie à aller y chercher les pièces, fait perdre le moment favorable dans les affaires, surtout si l'on est obligé d'y retourner, pour en chercher d'autres. Par ces motifs, j'ai résolu qu'il y ait dans le palais un dépôt d'archives générales, à l'instar de celui de Simancas, et qu'on y conserve tous les papiers des conseils, rangés en un ordre tel qu'on les trouve avec facilité. Tous les quatre ans, on y déposera les papiers qu'il y aura. Il sera formé un inventaire de ceux qui se dériveront, avec distinction des matières, tant d'office que des particuliers : un double de cet inventaire restera dans chaque secrétairerie, et l'autre double reposera aux archives. Le conseil de Flandre me donnera, dans une consulte, tous les renseignements et avis qui lui paraîtront les plus propres à conduire à cet objet. »

Ce dessein de Philippe IV resta sans exécution ; mais, sous le règne de ce monarque, en 1636 et en 1638, quantité de papiers des secrétaireries furent envoyés, comme auparavant, aux archives de Simancas.

En 1706, Philippe V chargea don Santiago Agustin Riol, ancien maître de la secrétairerie du royal patronage et de la chambre de Castille, de former une relation de l'état des archives de Simancas et de celles des conseils et tribunaux supérieurs de la monarchie, en y énonçant les vues qui lui paraissaient les plus propres à assurer la mise en ordre et la conservation des papiers qu'elles contenaient. Riol satisfait aux ordres du roi par un mémoire détaillé qu'il concluait, en proposant :

1.° De faire à Madrid un dépôt d'archives, où seraient déposés aussi les copies autographes des documents conservés dans ce dernier endroit ;

2.° De faire à toutes les villes et concessions apostoliques et autres de la monarchie un bulletin qu'on conserverait aux archives de Simancas ;

3.° De faire inventorer les papiers de Simancas qui ne l'étaient pas, et spécialement les livres de registro de Corte qui étaient innombrables, et dans lesquels étaient contenues, entre autres, les matières les plus importantes traitées par le conseil de Castille, depuis 1475 ;

4.° De donner à tous ceux qui avaient entre les mains des papiers d'état, de les remettre aux archives ;

5.° De renouveler le décret donné en 1701, pour l'établissement de dépôts destinés aux protocoles des escribanos dans les villes principales du royaume.

La proposition, faite par Riol, de créer un dépôt d'archives générales à Madrid, fut la même sur laquelle le projet conçu par Philippe IV en 1633. Les archives de Simancas continuèrent et furent conservées jusqu'aujourd'hui d'être le dépôt central des papiers du gouvernement.

Après l'arrivée en Espagne, et sous le ministère qui avait pour chef don Luis Gonzalez Bravo, il fut question de transférer les papiers de Simancas au monastère de l'Escurial.

On avait en vue par là de prévenir la ruine d'un édifice qui commandait l'imposant souvenir de son fondateur : c'était faire, pour le monument élevé en mémoire de la journée de Saint-Quentin, ce que la sollicitude du roi des Français a fait pour le château de Versailles. L'Escurial n'étant d'ailleurs qu'à dix lieues de Madrid, l'administration et le public auraient ainsi plus de facilités qu'ils n'en ont aujourd'hui, pour se procurer les documents dont ils ont besoin.

J'ignore si ce projet subsiste toujours. J'ai appris qu'une des difficultés qu'avait rencontrées son exécution, provenait de la nature mixte de la propriété de l'Escurial, qui appartient en partie au patrimoine privé de la reine, et en partie au domaine de l'état. Il est possible que les dépenses qu'entraînerait la translation des archives, y fassent aussi obstacle, au moins pendant assez longtemps.

L'empereur Napoléon avait formé un de ces projets qu'une tête aussi féconde en grandes conceptions pouvait seule enfanter : il voulait réunir à Paris les archives de tous les états qu'il incorporerait successivement dans son empire, et même celles des autres pays que le sort de la guerre ferait tomber en son pouvoir ; il aurait fait ainsi de sa capitale le centre des monuments de l'histoire administrative et politique de l'Europe, comme elle l'était déjà pour les monuments des arts et de la littérature.

Le premier acte qui signala l'existence de ce plan gigantesque, fut un décret par lequel l'empereur, quelques jours avant la signature de la paix de Schoenbrunn, — conclue le 10 octobre 1809 entre la France et l'Autriche, — ordonna l'enlèvement des archives de l'empire germanique, conservées dans les chancelleries de Vienne. Une commission nommée par le comte Daru, intendant-général de l'armée, fut chargée de l'exécution de cet ordre. En même temps, M. Bignon recevait la mission plus délicate d'explorer les archives propres de la chancellerie d'état et de la maison impériale.

Les commissaires désignés par le comte Daru apportèrent beaucoup de zèle et d'activité dans l'accomplissement de la tâche qui leur avait été confiée. Ils ne furent pas peu surpris de trouver, à la ci-devant chancellerie des Pays-Bas et au couvent de St-Laurent, une quantité considérable d'archives appartenant à la Belgique, archives que le gouvernement autrichien aurait dû restituer en exécution des traités de Campo Formio et de Lunéville. Tous ces documents furent emballés, de sorte que les archives politiques et diplomatiques du ci-devant corps germanique et celles de la Gallicie, du duché de Salzbourg et du Tyrol que l'Autriche venait de céder par la paix de Schoenbrunn, ils remplirent ensemble trois mille cent trente-neuf caisses, qui furent dirigées sur Paris par Strasbourg.

Une commission de neuf personnes, présidée par M. Guiter, ancien membre du conseil des cinq cents, fut établie pour le classement de cette immense collection de titres. On pense bien qu'elle n'avait pas encore achevé ce travail, lors des événements de 1814.

À l'époque où les archives de l'empire germanique étaient envoyées à Paris, l'ordre avait été donné par l'empereur de faire prendre la même direction aux archives du Vatican. On sait que

les archives de ce monastère ont été de vive force de son palais du Quirinal, pour être conduits à Grenoble.

Une commission fut aussi nommée pour le triage et la mise en ordre des papiers du Vatican : elle se composait de treize personnes, et comptait dans son sein M. Martorelli, comme chef, MM. Gaetano Marini, Altieri, Marino Marini, etc.

Les archives de Simancas ne pouvaient éviter le sort de celles de Rome et de Vienne.

A son passage par Valladolid, dans les premiers jours de 1809, lorsqu'il se portait au devant de l'armée anglaise qui avait débouché du Portugal, l'empereur avait entendu parler de ce célèbre dépôt. Au mois d'août 1810, il fit donner l'ordre, par le prince de Neufchâtel, au général Kellermann, qui commandait l'armée dont le quartier-général était établi à Valladolid, de faire transporter à Bayonne les papiers de Simancas.

Un premier convoi, composé de soixante caisses, fut expédié par Kellermann, le 13 novembre, et arriva à Bayonne le 28.

Quelques jours après, ce général envoya au ministre de l'intérieur les inventaires des archives, en lui demandant qu'il désignât les documents à enlever : car, si tout devait être transporté en France, il faudrait, disait-il, plus de douze mille caisses pour le contenir.

(La suite à demain.)

**Théâtre-Royal-Français.**  
Lundi 27 avril 1846. (Représentation n° 137.)  
**Othello, ou le Maure de Venise,**  
grand opéra en quatre actes.  
**LA SECONDE REPRÉSENTATION DE**  
**La Mère de Famille,**  
vaudeville en un acte.  
On commencera à SEPT heures.  
Au premier jour, la première représentation de **LES NOUSQUETAIRES DE LA REINE**, opéra-comique en 3 actes, paroles de M. de St-Georges, Musique de M. F. Halévy.

**ANNONCES.**  
**M. T. GILLART**  
à l'honneur d'annoncer aux DAMES qu'elle vient de recevoir de Paris un assortiment de **Modes d'été** en tous genres.  
Molenstraat, N° 184, près du Noordeinde, à La Haye.

**BEAUX-ARTS.**  
Le sousigné publiera par souscription, UNE COLLECTION DE **TABLEAUX EN RELIEF**, offrant le dessin tant de l'extérieur que de l'intérieur des Eglises ou Monuments les plus remarquables de la Hollande et de la Belgique (en bronze ou en argent de 22 lignes de diamètre). Des exemplaires sont à voir et les conditions de la souscription, chez M. VAN LUNTEREN, Heerenstraat, N° 298, à La Haye.  
**J. WIENER,**  
GRAVEUR.  
Bruxelles 1846.

**W<sup>m</sup> S. STYER, TAILLEUR.**  
Place, n° 11, au Palais National.  
à l'honneur de faire partie de la collection d'Angleterre un grand choix d'articles en tant qu'on Londres offre de nouveau et de beau pour cette saison.  
Il continue de faire avec beaucoup de succès un grand nombre de **Etamine Paletots.**  
**Prix Modérés.**

**D. DE JONG,**  
Marchand-Tailleur, rue dite Corte Reijten, n° 408.  
à l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir de Paris un assortiment choisi de tout ce qu'il y a de plus nouveau en fait de **Modes d'été**, les plus belles étoffes pour Pantalons et gilets et des draps de fantaisie.

**ANDRÉ SALMON**  
à l'honneur d'annoncer que sa femme est de retour de Paris avec un choix élégant d'**Articles de Modes**, de **Nouveautés** et de **Solides**, et généralement de tout ce que Paris a produit de mieux dans sa partie.

**Bourse d'Amsterdam du 24 Avril.**

	Int.	COURS 22 avril.	OUVERT.	FERME.
Dette active.	2 1/2	69 1/2	69 1/2	69
Dito dito.	3	73 1/2	72 1/2	72 1/2
Dito en liquidation.	3	—	—	—
Dito dito.	4	—	94 1/2	94 1/2
Dito des Indes.	4	—	—	—
<b>Pays-Bas.</b>				
Synchr.	4 1/2	—	—	—
Dito	3 1/2	—	—	—
Société de Commerce.	4 1/2	167 1/2	167 1/2	167 1/2
Act. du lac de Harlem.	5	—	—	—
Chemins de fer du Rhin.	5	—	191	—
Act. du chemin de fer Holland.	—	—	—	—
Obliq. Hope & C. 1796 & 1816	5	04 1/2	104 1/2	—
Dito dito 1828 & 1829	5	—	103 1/2	—
Inscript. au Grand Livre	6	—	68 1/2	—
Certificats au dito.	6	—	—	—
<b>Russie.</b>				
Dito inscriptions 1838 & 1839	6	—	26	—
Emprunt de 1840	6	—	—	—
Id. chez Sigault, 25, rue de la Harpe	6	—	—	—
Passive	5	—	—	—
Dette différée à Paris.	—	—	5 1/2	—
<b>Espagne.</b>				
Dito	5	—	18 1/2	—
Dito	3	—	37 1/2	—
Coupons Ardoins.	—	—	19 1/2	—
<b>Autriche.</b>				
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
Dito métalliques.	5	—	—	—
Dito dito.	2 1/2	—	—	—
<b>France.</b>				
Inscriptions au Grand-Livre.	3	—	—	—
<b>Pologne.</b>				
Actions 1836.	—	—	—	—
Emprunt à Londres 1839	—	—	—	—
<b>Bresil.</b>				
Id. id. 1843	—	—	—	—
<b>Portugal.</b>				
Obligations à Londres.	3	—	59	—

**Bourse de Paris du 23 Avril.**

	Int.	COURS 22 avril.	OUVERT.	FERME.
<b>France.</b>				
Cinq pour cent.	—	—	120 10	—
Trois pour cent.	—	—	83 65	—
Emprunt Ardoins.	—	—	82 1/2	—
<b>Espagne.</b>				
Anc. différée sans.	—	—	—	—
Nouv. dito.	—	—	—	—
Passive.	—	—	—	—
<b>Naples.</b>				
Certificats Falconet.	—	—	101 50	—
<b>Pays-Bas.</b>				
Dette active.	2 1/2	—	—	—
Dette active.	5	—	—	—
<b>Belgique.</b>				
Dito	3	—	—	—
<b>États-Unis.</b>				
Obligations de la Banque.	—	—	—	—

**Bourse d'Anvers du 24 Avril.**  
Métalliques, 5 % — Naples, 5 % — Ard., 5 % — P. — Dette différée ancien, — Passive 5 % — Lots de Hesse — Caura après Bourse (2 1/2 heures) Ardouin 18 1/2.

**Bourse de Londres du 24 Avril.**  
3 % Cons. 95 1/2 — 2 1/2 % Holl. 59 1/2 — 4 % id. 92 1/2 — Esp. 5 % 36 1/2 — Portug. 57 1/2 — Russes 120 1/2.

**Bourse de Vienne du 18 Avril.**  
Métalliques, 5 % 112 1/2 — Lots de 1839, 153 1/2 — Lots de 1840, 153 1/2 — Actions de la Banque 1566.

**IMPORTANT.**  
**LA PERTE DES DENTS RÉPARÉE.**  
SANS EMPLOI DE FIL D'ARCHAL OU DE MOYEN DE SUTURE,  
**DENTS DÉCHAUSSÉES AFFERMIES ET PLOMBAGE DES DENTS CARIÉES,**  
à l'aide du ciment marmoratum.

M. Joseph Hes, Chirurgien-dentiste examiné par la Faculté, continue avec succès l'application de son système, par la pose de dents artificielles et minérales, d'une manière inimitable, ayant leur émail naturel et répondant à toutes les exigences de la mastication et de la parole. C'est une vérité incontestable que la perte des dents entraîne les plus beaux visages, gêne la prononciation et rend l'opération de la mastication incomplète, résultat qui réagit si déplorablement sur l'action et le pouvoir d'une bonne digestion.  
Une expérience de plusieurs années et de nombreuses leçons suivies avec persévérance auprès des meilleurs mécaniciens de Londres, ont mis M. Joseph Hes en état de poser, suivant son système, les dents artificielles et minérales de manière à satisfaire toutes les exigences, ainsi qu'il le prouve, dans les plus authentiques. Dans les mille et mille circonstances où il est appelé à faire l'application de son procédé, jamais il n'a eu à se plaindre de ses opérations, soit dans les poses des dents, soit dans le plombage des dents cariées, et il est certain que son système, dont il est le fondateur, est le plus sûr et le plus agréable, sans faire souffrir la moindre douleur, et sans occasionner la moindre inflammation dans la

bouche, et il rend les dents cariées aussi sa nes, aussi solides qu'elles l'avaient été auparavant.  
L'emploi de son **Elixir Océanalgique** qui calme en un instant la douleur de dent la plus aiguë, rend inutile la pénible opération d'arracher les dents, et dont une goutte suffit pour arrêter les plus violents maux de dents, se vend chez lui par flacon, et certes aucun famille ne voudra être privée d'un remède si efficace.  
Son **Dentifrice-Tincteur** qu'il vend également par flacon, est un remède sûr contre la mauvaise odeur de la bouche ou des dents, contre le scorbut et la carie qu'il prévient.  
M. Joseph Hes contracte des abonnements avec des familles, ainsi qu'avec chaque personne qui voudra l'honneur de sa confiance. Ses prix sont très-avec une grande modération.  
Il est à consulter tous les jours, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir, pour toutes les opérations qui concernent son art.  
On peut lui adresser les lettres, Adressé : **Monsieur Molenstraat, N. n° 111, près du Noordeinde, à La Haye.**



ser à ces grâces mignardes et à cette affectation de désinvolture dont les peintres du siècle de Louis XV ont tant abusé.

La *Cène*, par M. Pichon. Après celle de Léonard de Vinci, il était hardi de traiter ce sujet, mais la hardiesse eut été plus grande encore si M. Pichon avait eu la prétention d'imiter un autre plan que celui de la fameuse fresque *del Cenacolo*. Craignant sans doute de n'y pas réussir, il s'est contenté d'une discrète imitation. Ainsi, quoique son tableau ne soit pas calqué sur le chef-d'œuvre de Léonard, on ne saurait se dispenser d'y reconnaître une réminiscence, à laquelle s'est mêlée, croyons-nous, un souvenir fugitif de la *Cène* de Philippe de Champaigne. Quoi qu'il en soit, imitation, réminiscence ou pastiche, cette peinture, bien qu'un peu timide, annonce au moins une bonne pratique du pinceau, et un juste sentiment de la couleur.

On attendait de M. Papety, dont les débuts, à son retour de Rome, avaient eu tant de succès à Paris, une composition qui rappêlât, au moins sous quelques rapports, son *Rêve du bonheur*; cette attente a été déçue. M. Papety semble renoncer à tous sujets d'invention, qui nous transportent dans un monde idéal, et nous sommes loin de lui en faire un reproche; nous sommes dans un siècle positif, où la peinture métaphysique ne ferait pas longtemps fortune. Le tableau de grande dimension représentant *Solon dictant ses lois* annonce bien que les idées de M. Papety se tournent toujours vers la philosophie; mais, du moins, ce que nous y voyons n'a rien d'imaginaire, rien qui ne soit conforme à l'histoire. La composition, nous le disons à regret, est d'une si grande simplicité, le ton dominant est si blafard, et si plat, que le sujet, déjà peu susceptible d'action et de sentiment, paraît traité avec une extrême froideur. Pourquoi Solon, debout sur le premier plan, tourne-t-il le dos à son secrétaire, et a-t-il l'air de s'adresser plutôt à nous qu'à ce scribe, qui a cependant besoin de l'entendre? Pourquoi se repose-t-il, dans son cabinet, comme un héros de théâtre? Cette attitude académique s'accorde-t-elle bien avec le caractère d'un sage par excellence? Du reste, tout en faisant ces observations sur ce tableau, nous nous plaisions à y reconnaître un grand style et jamais d'un très habile dessinateur qui n'aurait cherché, malheureusement, le goût des formes antiques, sans la couleur de la couleur. Nous sommes persuadé que le *Solon* de M. Papety gagnerait considérablement à être gravé ou lithographié.

On a en outre de cet artiste un tableau de sainteté, intitulé *Consolatrice affligtorum*, et un portrait en pied de M. Vivénet, architecte. Dans le premier de ces deux ouvrages, le caractère de la Vierge est si touchant, et toutes les têtes ont tant d'expression, qu'on ne saurait s'arrêter à critiquer le coloris dont les teintes bleues, grises et violettes ne sont peut-être pas bien assorties. Mais le portrait de M. Vivénet est dans la grande manière, c'est-à-dire d'une exécution large et d'une couleur vraie. M. Vivénet, assis au milieu d'une chambre fermée, y est placé sous un jour indirect qui ne l'éclaire qu'accidentellement; mais, par une heureuse distribution d'ombres, de lumières et de demi-teintes, l'auteur a su donner à cette figure un relief admirable. C'est, assez dire que, des trois ouvrages exposés cette année au salon par M. Papety, celui-ci est le plus remarquable sous le triple rapport du dessin, du ton et du clair-obscur. (La suite prochainement.)

## THEATRE ROYAL FRANÇAIS.

NOUS aurions beau dire, nous répéterions même jusqu'à satiété que la manie de la sonorité excessive, du bruit, enfin, n'a que trop fait de ravage jusqu'ici; qu'il serait bien temps qu'on reconnût l'inconvenant et le ridicule de faire épouvanter des chanteurs sans qu'il soit même possible de les entendre, à cause du bruit de l'orchestre; et qu'on devrait, enfin, se décider à laisser éprouver à nos artistes eux-mêmes plaisir et soulagement, en chantant de la musique qui ne les contraindrait pas de faire des efforts continuels, mais leur donnerait au contraire l'occasion de jouer avec aisance des scènes qui ne sont pas hors de la nature. Notre voix ne serait pas entendue, nos conseils ne seraient pas écoutés, car le tonnerre ne peut venir pour les innovations sages et utiles, et décidément toutes les sympathies du public sont encore pour les grands opéras, pour les mélodrames mis en musique, qui attristent la scène depuis tant d'années. Nous n'en voulons d'autres preuves qu'aujourd'hui que l'affluence des spectateurs, samedi dernier, à la représentation de *Charles VI*, et le petit nombre de curieux qui avait attiré le spectacle si bien composé de lundi dernier: la seconde représentation de *l'Esclave du Camoëns*, la jolie comédie des *Deux Ménages*, si bien jouée par l'élite de nos acteurs, et les excellents bouffonniers de Vernet dans *Biche Raouze*. C'est un parti pris, le public se refuse à tout rappel à la gaieté, il ne veut pas se relâcher de cette espèce de fausse gravité qu'il croit devoir apporter au théâtre. Retournons donc à *Charles VI*, puisque nous sommes toujours sur d'y trouver la foule.

Comme de coutume, Lorezzo, a fait merveille dans le rôle de Charles VI et prouvé des applaudissements enthousiastes dans la belle scène du troisième acte. Renault qui reparaissait après une longue absence, a été applaudi et reçu avec plaisir; il dit fort bien tout le rôle de Ray-

mond. Et quant à son accompagnement, a été admirablement chanté. Allard, Léon-Fleury et Mlle Planterre ont été souvent applaudis; d'unanimes bravos ont accueilli Mme Hubert après le brillant air du second acte; nos danseuses ont eu aussi leur part dans les suffrages du public, et tout s'est passé de manière à ce que public, acteurs et caissier, ont dû être contents. Il faut convenir que le régisseur général a parfois d'heureuses inspirations; son *Charles VI* est pour lui la poule aux œufs d'or.

Nous avons eu raison d'en appeler à une seconde audition de *l'Esclave du Camoëns*. La pièce mieux sue, a été jouée avec plus de sûreté et d'ensemble que la première fois. Lorezzo a coloré davantage le rôle du Camoëns auquel il avait d'abord donné une teinte de clair-obscur par trop monotone; ses deux airs ont été fort bien chantés et applaudis avec chaleur. Léon-Fleury ne s'est plus aussi pressé d'en finir avec le rôle fort ingrat de ce royal coureur d'aventures. M<sup>me</sup> Quidant a encore fait, nous en sommes certain, tout ce qu'elle a pu pour persuader au public que le rôle de la gracieuse Griselda était chose à elle acquise; mais qu'y faire, quand dame nature ne l'a pas voulu; la bonne volonté et l'envie de briller ne sauraient parvenir à corriger, à adoucir une voix qui chevrote ou qui crie. Tous les honneurs du succès sont encore une fois restés au compositeur; la musique de cet opéra comique est légère, spirituelle, d'une heureuse facture, animée par de gracieux motifs; elle gagnera à être entendue, et plus elle nous deviendra familière, mieux elle sera comprise et plus elle sera applaudie par le public.

A l'allure franche et décidée que le répertoire semblait vouloir prendre depuis une semaine, on avait pu croire que les mauvais jours étaient passés, mais erreur! le chapitre des accidents est un livre sans fin. La *Fée en partie double*, ce mirobolant vaudeville, qu'on nous avait promis avant Pâques et qui ne nous viendra pas même à la Trinité, annoncé pour jeudi, a encore été ajourné jusqu'à nouvel ordre. Prenons patience et attendons.

## NOUVELLES A LA MAIN.

\* Il y a huit jours, les salons de M. Rambuteau, préfet de la Seine, s'étaient ouverts pour la dernière fois de la saison. A l'éclat habituel des raouts préfectoraux se joignait un élément puissant de curiosité: lord Palmerston et M. Thiers se trouvaient en présence. La figure de l'ancien ministre d'outre Manche était souriante et digne; celle du président du 1<sup>er</sup> mars paraissait soucieuse.

Après avoir été quelques instants de groupe en groupe, les deux excellences déclinées se rencontrèrent nez à nez au buffet... aussitôt lord Palmerston prenant une glace sur un plateau s'empressa de l'offrir à M. Thiers.

— Oh! milord, fait l'ex-ministre en repoussant le verre, ceci est bien froid... Et saisissant un verre de punch, il le présente à lord Palmerston; mais celui-ci, en faisant un geste de refus:

— Vous êtes trop chaud, dit-il.

A cet instant, M. de Rambuteau qui suivait de près la négociation s'empare de deux verres de limonade, et se pose sur son banc, entre les deux antagonistes:

— Messieurs, dit-il, ceci est le juste milieu.

Et les deux grands hommes joignent le plat, comme dit Rabelais. (Corsaire-Satan.)

\* Un de ces juclis, un charlatan somptueusement revêtu du riche costume de spahis, cimette au côté, turban en tête, débitait des dogues et des cahiers de chansons sur la place du marché de la ville de Doullens.

Tout à coup une femme de la campagne se fait jour à travers de grêle épais d'auditeurs ébahis qui entourent le brillant et élégant personnage:

— Mon bon monsieur, dit-elle, serait-il vrai, comme on vient de me le dire, que vous soyez A-ha-el-Kader? et pourriez-vous, si vous m'aimiez, me donner des nouvelles de mon fils qui est en Afrique?

— Ma chère dame, répondit bonnement le superbe spahis, j'étais précisément rencontré dans le désert, il n'y a pas plus de quinze jours; j'est un fort joli garçon que votre fils... il va passer général etc. En attendant, j'vous charge de vous offrir cette petite fiole en bon calice... pour un franc cinquante centimes. (Hérodote.)

\* Un prudent financier s'était tout engagé malgré lui dans une partie d'échecs avec un homme de bien, grec de son état.

Il supportait assez patiemment les premiers échecs, mais la chance devait définitivement trahir. Alors le financier en vient à soupçonner insidieusement son adversaire et saisit un prétexte pour quitter la partie.

— Eh bien! venez donc un de ces jours terminer chez moi, dit-il, et nous terminerons le compte.

— Oui, répond le prudent financier, quand j'aurai votre tête. (Corsaire-Satan.)

— Mon intention est de vous donner deux cent mille francs. — Comment, mon cher oncle, vous voulez... — Ne m'interrompez pas. Je vous donne deux cents mille francs, et je vous assure, par un bon contrat, le reste de ma fortune après ma mort. Maintenant, une condition.

- Laquelle ? mon oncle.
- Vous allez vous marier.
- C'est très-bien, et une femme ?
- Je l'ai trouvée pour vous. Vous épouserez votre cousine, la fille de ma petite nièce qui habite la Bretagne.
- Ah ! mon cher oncle, mais la pauvre enfant est dit-on, d'une laid...
- Pas de réflexion, mon neveu ; c'est à prendre ou à laisser...
- Eh bien ! mon oncle, mettez seulement dans votre phrase un et au lieu d'un ou, et je vous promets de me faire un double devoir de vous obéir.

### LA FIANCÉE DU MINEUR. 1)

SOIXANTE années après cette aventure si terrible, et en même temps si singulière, bien des choses s'étaient passées dans le village.

Marguerite avait fermé les yeux à ses bienfaiteurs ; presque tous ceux qui avaient dû se réjouir à sa noce avaient quitté la terre. Les enfants qui sautaient en accompagnant la mariée étaient devenus des hommes mûrs, des vieillards même. Une nouvelle génération s'était élevée, et le souvenir de l'aventure de Pierre, de sa disparition subite, n'existait plus que comme ces traditions qui, passant d'âge en âge, s'augmentent des réflexions, des rêveries que la superstition est capable d'inspirer à des cerveaux peu éclairés.

On parlait de Pierre dans la contrée comme d'un être surnaturel.

On l'accusait pour le moins d'avoir fait un pacte avec les mauvais esprits.

Dans la froide saison, lorsque le vent chassait les frimas sur la terre et que les branches desséchées des ormes et des hêtres, ou bien, dans les chemins, il ressemblait à un long et doux serpent, les bonnes vieilles prétendaient que c'était Pierre qui venait demander des prières et un dernier asile ; elles reconnaissaient, disaient-elles, sa voix dans les clameurs de l'orage, lorsque la neige avait cessé de voler le riant aspect des prairies, et que le soleil jaunissait les épis et les pampres de la colline.

Dans les grandes chaleurs, lorsqu'une vapeur légère s'enflammait dans l'espace, elles prétendaient que c'était une étoile qui filait, et annonçait les tourments de l'âme de Pierre. Le cri de l'oiseau du soir, le bruissement du feuillage, le frémissement de la couleuvre sous l'herbe épaisse, les hurlements éloignés des loups, tout portait l'épouvante dans les âmes des habitants lorsqu'ils avaient à quitter leurs demeures.

L'homme à ces sinistres avis pressait sa hache avec vigueur, et l'agissait silencieusement en ridant son front et en jetant autour de lui des regards inquiets ; la main levée, ses enfants contre elle, comme si elle eût pensé que la main froide de Pierre pouvait planer au-dessus d'elle et menacer les innocents qu'elle conduisait. Pierre était partout.

On lui adressait des prières, on brûlait en son honneur des cierges. L'imagination effrayée des habitants leur faisait regarder comme occupés sans cesse à leur aise l'ombre de celui qui, pendant sa longue carrière, n'avait pensé qu'à faire du bien à ses semblables.

Enfin, il arriva qu'après bien des travaux, qu'après avoir épuisé tous les filons de la mine et exploré les routes qui avaient été indiquées d'abord, il fallut creuser de nouveaux souterrains. Le maître vint sur les lieux, et son arrivée fut le signal des fêtes.

Il était humain, aussi était-il adoré des mineurs. Il les rassembla pour qu'ils eussent à se bien pénétrer des projets des savants arrivés avec lui. On leva des plans, on traça des lignes, on indiqua de nouvelles routes ; et bientôt le bruit sourd du pic, qui retentissait contre quelques blocs de pierre, les coups de la pioche et le roulement des brouettes indiquèrent que les travaux étaient commencés.

Depuis quatre jours on était à la Mesnie ; la société qui avait accompagné le maître était bien diminuée. Les jeunes dames avec les jeunes cavaliers qui étaient venus assister à la fête des mineurs, à l'ouverture des travaux, qui avaient dansé sous des berceaux de feuillage, étaient retournés à la ville ; il ne restait plus que les amis dévoués et les savants. Ils calculaient sans cesse, car ils voulaient, tout en augmentant la fortune du maître, assurer l'existence des ouvriers.

1) Voir notre numéro du 19 avril.

Tout à coup un bruit inaccoutumé se fit entendre ; c'est un sord marmure, semblable à l'annonce lointaine d'un orage. Il augmente : ce sont des cris, des voix lamentables... La terre tremble.

Le maître est bientôt à l'entrée de la mine. La cloche d'alarme sonne avec violence ; toutes les cordes sont en mouvement ; il veut s'élaner dans des paniers pour voler au secours des malheureux dont il croit la mort inévitable ; tous sont remués. Des mineurs s'en échappent ; ils sont pâles, tremblants ; la sueur coule sur le visage de quelques-uns.

— « Q'y a-t-il ? » s'écrie le maître, aussi pâle, aussi atterré que ces spectres animés.

— « Un homme ! l'enfer ! la mort ! un miracle ! une apparition !... » Telles sont les paroles, les exclamations qui s'échappent de ces bouches que la frayeur rend froides, et fait contracter d'une affreuse manière.

Bientôt cependant le maître a pu rassembler quelques amis, former une phrase intelligible de toutes ces exclamations dictées par l'épouvante.

En cherchant à ouvrir une communication entre la nouvelle mine et les anciennes, les ouvriers avaient découvert une couche moins dure que les précédentes. La pierre, la terre n'en formaient pas seules la masse épaisse, et les matières étrangères qui s'y rencontraient en grande abondance, semblaient prouver que, dans des temps bien antérieurs, un immense éboulement avait eu lieu à l'improviste dans cet endroit.

L'éboulement n'était pas pénible. D'un seul coup de son pic, un mineur abattait de larges masses. Ils ont, avancé de quelques pieds, et à coup une portion plus considérable se trouvant sans appui, s'est défilée elle-même ; des gaz légers s'en échappent, s'enflamment ; et que deviennent les travailleurs, lorsqu'à la lueur de cette clarté imprévue, ils voient, sur ce lit de nouvelle structure, un jeune homme qui semble endormi ?

Son front est sercin, ses joues fraîches, vermeilles même ; mais sa bouche, mais ses yeux sont immobiles. Au lieu de s'approcher, de chercher à reconnaître ses traits, à le secourir, car peut-être il a besoin de secours, c'est à qui, et parmi les porions et parmi les mineurs, fuira avec le plus de précipitation cette apparition inattendue. La peur, dans le court trajet qu'ils ont à faire pour rejoindre leurs camarades, a déjà chargé leur récit.

Ce n'est plus un homme, c'est un esprit infernal qui vient de se montrer à eux au milieu des éclairs et du tonnerre ; c'est cette divinité mystérieuse qui séjourne dans les mines, et vient souvent troubler les travaux. Sa forme est colossale ; ils l'ont vu s'élever, se lever, étendue sur un bras redoublé. Il doit s'agiter dans les entrailles, menaçant d'écarter les souterrains des mines, de briser les rochers, de briser les souterrains.

Le maître a écouté avec soin ces récits exagérés, sa figure est devenue calme. Il a jeté un coup d'œil autour de lui. Tous les mineurs sont sortis de la mine, tous ont les yeux fixés sur lui, tous, avec des manques d'effroi, semblent attendre qu'il se décide, qu'il fasse un mouvement pour agir.

— « A la mine ! » s'écrie-t-il, après avoir dit à voix basse quelques paroles aux amis, aux savants qui l'entouraient, et il s'élança.

Bientôt on peut savoir la vérité : Le grand jour éclaire cette scène extraordinaire. On a porté sur le gazon qui environne l'entrée du puits le corps froid et humide d'un jeune homme. Ses vêtements indiquent un autre temps, d'autres modes ; ils sont assez recherchés, et même on pourrait croire qu'ils ont été mis pour un jour de fête. Un coffre était enseveli près de lui, on l'a ouvert ; il contient des bijoux, une croix d'or, une chaîne, un médaillon sur lequel est gravé un chiffre ; mais le temps a noirci ces gages que l'amour destinait peut-être à quelque maîtresse adorée.

Tout le village était accouru ; et pendant que les savants examinaient, que les autorités se perdaient en conjectures, chaque habitant cherchait dans ses souvenirs quelque moyen d'arriver à la vérité, mais rien n'était en vain.

— « Marguerite ! » s'écria une jeune femme, et d'une voix qui indiquait l'étonnement à la vue d'une bonne vieille qui s'avancait péniblement vers le cercle immense qui attendait avec anxiété l'explication du mystère.

— « Place à Marguerite ! » dirent plusieurs jeunes gens, et la bonne vieille ne fut pas loin du groupe où les autorités et le maître étaient réunis.

Elle ne faisait aucune attention à cette foule qui se trouvait autour d'elle, et même à peine avait-elle remercié ceux qui lui avaient ouvert un passage. Son visage, ordinairement pâle, avait repris un éclat extraordinaire. Ses yeux étaient brillants, et on voyait qu'il se passait en elle quelque chose d'inaccoutumé.

Mais soudain elle s'écarta, d'un mouvement violent et convulsif, le maître qui était devant elle. Elle s'est baissée... et la voilà à genoux près du cadavre. Elle n'a pas hésité.

— « Pierre ! » s'écrie-t-elle, et ses mains affaiblies, emplies par l'âge, les chagrins, parcoururent les traits du mort.

Elle écarta sa chevelure nouée, elle déposa un baiser sur le front qui, soixante années, fut enseveli dans les entrailles de la terre, et qui

ne dut qu'à cette sépulture anticipée cette apparence de la jeunesse sur un corps que l'âge devait courber et rider.

— « C'est Pierre ! répète-t-elle, c'est l'ami de mon enfance, c'est mon fiancé !... » Et des larmes qui semblent tour à tour provoquées par la joie, par la douleur, inondent ses joues flétries.

— « Je t'attendais... Ah ! je ne devais pas mourir sans t'avoir vu, sans t'avoir embrassé une dernière fois ! »

On veut l'entraîner, l'arracher à l'horrible spectacle dont elle se repaît avec une joie qui épuise ses forces, qui la tue ; mais c'est en vain, elle s'attache au corps de Pierre, elle l'étreint de ses faibles bras, elle veut mourir sur le cœur qu'elle ne peut plus ranimer, et qui ne battait que pour elle.

Alors s'expliquèrent tant de mystères.... Pauvre Pierre ! il avait voulu surprendre sa fiancée, et sans doute il avait caché les présents qu'il lui destinait non loin du lieu accoutumé de son travail.

Comme sa courte agonie dut être horrible ! Quel affreux supplice ! Sa pensée le reportait au milieu des jeux qui se célébraient près de lui, à côté de sa fiancée inquiète, de son père, de sa mère ; et il ne devait plus les revoir ! et son dernier gémissement ne pouvait être entendu ! et il souffrait, pleurait de forces et de vie, sous le poids d'une montagne entière ! Marguerite avait dit : « Pierre, j'attendrai ton retour ! » car elle ne survécut pas aux violentes émotions qu'elle venait d'éprouver ; elle s'éteignit en murmurant le nom de Pierre. Mais sans doute en faisant son vœu, elle n'espérait pas pour couche nuptiale le froid plancher d'un cercueil, et elle ne pensait pas que la main glacée de son amant ne se placerait dans la sienne que lorsqu'elle-même aurait cessé de vivre.

## MODES DE PRINTEMPS.

MANTELETS-VISITES. — MANTELETS. — VISITES-MARQUISE. — CHALES. — ECHARPES.

On paraît à peu près décidé que le mantelet-visite sera le plus généralement adopté, sa forme, aussi gracieuse que distinguée, justifiée d'ailleurs parfaitement le succès qu'elle semble devoir obtenir. Ce vêtement, arrondi par derrière et sans plis comme l'ancien mantelet, se trouve froncé à l'échancrure près du bras, par devant seulement, au moyen d'une couture placée sur l'épaule. De cette manière, les bouts forment en retombant quelques ondulations gracieuses qui ressemblent à de larges coquilles. Ce mantelet-visite se porte très court par devant et très ouvert sur la poitrine : c'est un véritable vêtement d'été, léger, simple, facile à porter et élégant en même temps. On le garnit de différentes manières, soit avec un feston en soie, soit avec un agrément léger en passementerie, soit avec du ruban, soit aussi avec une garniture pareille un peu ondulée et bordée de petits velours, ou bien encore avec une belle dentelle. Ce dernier genre de garniture sera le plus généralement adopté surtout parmi les femmes élégantes. Le taffetas glacé, le taffetas d'Italie uni, le gros d'Espagne glacé et uni, seront employés pour le mantelet-visite. Le gros d'Espagne est une étoffe nouvelle à petits grains un peu marqués.

On fera encore un grand nombre de visites un peu courtes, ornées tout autour de trois garnitures en pareil, ou de dentelle noire. Ces visites se feront plutôt en taffetas uni de couleur foncée qu'en taffetas glacé. Ces gros-bleu, gros-vert, pensée, ayant sur chacune des trois garnitures deux ou trois rangs de petits velours noirs, ou une passementerie noire, seront extrêmement jolies.

Pour les femmes d'un certain âge, nous recommanderons le mantelet châtelaine, orné d'une garniture sans couture, très-peu froncée, et le mantelet descendant en bas par derrière, avec deux ou trois volants en pareil bordés d'effilés. Ces mantelets se feront comme tous les autres vêtements d'été, en taffetas, en gros d'Espagne et en moire.

On fait pour les très-jeunes personnes de charmantes petites visites, appelées visites-marquise, très-ouvertes sur la poitrine et très courtes du bas. On les garnit avec un agrément en passementerie, avec un joli galon ou avec un ruban froncé à la vieille.

Parmi l'immense quantité de châles et d'écharpes de fantaisie qui ont été faits cette saison, en barège, en grenadine, en cachemire d'Écosse imprimé, en balzorne, en taffetas glacé bordé de petit effilé, nous recommanderons plus particulièrement les chales et les écharpes en crêpe de Chine blanc brodé, ainsi que les chales carrés et les écharpes droites en dentelle noire.

Les écharpes en cachemire français et en cachemire de l'Inde sont d'un usage trop convenable pour demi-saison, pour que leur vogue ne soit pas encore de longue durée. On en a fait, en cachemire de l'Inde, de délicieuses pour cette saison, dans les dessins les plus nouveaux.

Les étoffes employées pour négligé seront toujours la soie et la laine, le cachemire d'Écosse imprimé, la mousseline de laine. Pour toilette du matin, le foulard uni à petites raies satinées de toutes couleurs, le foulard à carreaux, le foulard jaspé et rayé, la popeline unie, la popeline

écossaise, le poil de chèvre, la batiste écrue, le foulard de l'Inde, seront parfaitement adoptés. On a reçu de l'Inde, outre les robes de foulard uni écri qu'on portait l'année dernière, des robes en foulard gris, écri, bleu, rose, vert, etc., de toutes couleurs, et de toutes formes, et de toutes unes des autres. Ces robes joignent à l'avantage d'une solidité extrême, celui de pouvoir être nettoyées comme la toile et la batiste. Les dispositions qu'on a faites cette saison sur le poil de chèvre, sur fond gris, vert, bleu ou rose, sont tellement jolies, qu'elles peuvent rendre cette étoffe extrêmement habillée. Le barège, la mousseline de soie et la grenadine rayée, à carreaux et à dessins divers, seront toujours employés pour robes légères. Les taffetas unis, à filets satinés, à très-petits bouquets, à dessins légers de toutes couleurs, sont les plus jolis pour robes habillées. On recommence à faire quelques taffetas chinés pour les femmes d'un certain âge. Une très-jolie et très-élégante nouveauté, c'est une robe en taffetas uni ou glacé, orné de quatre volants à tête froncée, bordés chacun de plusieurs petites rayures horizontales formant des ondulations beaucoup plus larges dans le bas de la jupe que dans le haut.

En général, les étoffes les plus simples comme dispositions, sont les plus distinguées ; les rayures ou simples filets en long sur fond uni seront les mieux adoptées. Les rayures horizontales, en si grande vogue l'été dernier, n'ont plus été faites que sur quelques barèges ou sur quelques foulards pour négligé. Les couleurs dominantes sont le gros bleu glacé de blanc, le gris-fer, le gris-feutre, le gris-écri ; il se mêle souvent à ces nuances grises un petit filet gros-bleu, pensée ou vert, qui produit un charmant effet.

La forme des robes négligées a subi peu de modifications ; celles en redingote sont toujours entièrement plates, montantes, à pointe fermée, légèrement abattue. Ces robes sont garnies devant avec de gros boutons marquise en passementerie, des olives, des boutons de métal uni et ciselé ; ou bien encore avec un agrément en passementerie produisant l'effet d'une broderie. Les boutons se mettent sur les poches, comme sur le devant des robes. Les robes habillées, soit en étoffe légère, soit en étoffe épaisse, sont garnies de plusieurs volants, au nombre de trois ou quatre,

pes, ou bordés d'effilés. On recommence à faire les corsages fermés derrière, en étoffe légère, froncés sur l'épaule et froncés à la taille, avec petite ceinture à boucles et des également froncé. On fait encore pour ce genre des robes de manches ouvertes sur le côté, laissant voir une jolie manche blanche bouillonnée. On fait aussi des corsages plats ayant devant une ouverture de la largeur de trois doigts, à peu près aussi large du haut que du bas de la taille ; cette ouverture est attachée par de petits velours ou de petites ganses posées toutes droites comme des brandebourgs. Le même ornement est continué sur le bas de la jupe, mais alors il est simplement posé sur l'étoffe, sans que la jupe soit ouverte.

La broderie au crochet sera en très grande vogue pour tout espèce d'étoffe unie, soie, foulard, batiste écrie, taffetas, gros d'Espagne, etc. ; ce sera même l'ornement le plus généralement adopté. Un ensemble de toilette extrêmement joli et de la dernière distinction, c'est une robe en taffetas uni ou en taffetas glacé, avec le mantelet-visite ou la visite en étoffe pareille.

## CHAPEAUX.

Les chapeaux d'étoffe sont moins en vogue que ceux de cet hiver, et ont des bavolots, tandis que les chapeaux de paille sont plutôt un peu plus ouverts et moins garnis de bavolots. Pour le matin, ce sont des chapeaux en paille d'Italie unie et façonnée, ornés simplement avec un seul nœud d'un côté, mais avec un ruban très-riche de nuances et de dispositions. Les chapeaux de paille à jour sont toujours aussi en faveur que l'été dernier ; on porte également des chapeaux en paille unie, brodés sur la passe avec des agréments en paille formant des fleurs et des dessins variés. On recommence à porter des chapeaux en belle paille d'Italie, plate, ornés de plumes et de jolies grappes de fleurs. Les capotes en taffetas glacé de toutes couleurs sont toujours adoptées pour demi-toilette ; on porte encore une grande quantité de chapeaux de crêpe blanc, rose, bleu, vert, etc. ; on en voit surtout en crêpe gris ornés de plumes vertes, bleues, cerises. On fait aussi de délicieuses capotes entièrement en toile bouillonnée feutre, garnies avec de jolies fleurs blanches rosées. On voit toujours des capotes en dentelle noire, ornées de rubans de couleur foncée.

Les ombrelles les plus légères et les plus agréables, sont celles dites pavotines, en moire de toutes couleurs, garnies de jolis effilés, avec long manche en ivoire sculpté, ou complètement uni. Les ombrelles sylphides, remarquables par leur extrême légèreté, ont aussi une grande vogue ; elles sont montées sur des tubes en maillechort terminés par des bouts en jonc et en ivoire. Elles sont recouvertes en étoffe à bordure faite, serrée, et n'ont généralement ni effilés ni franges. On porte toujours des petites marquises blanches, roses, bleues, lilas, vertes, doublées de soies claires, avec grandes franges et manche d'ivoire.